



FEMMES

MUJERES

WOMEN



## RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES

### 5<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE

Les impacts des migrations sur les femmes  
dans le contexte de l'intégration continentale

Foz do Iguazu, Brésil, 7 mai 2005

Affiche

Documents de la 5<sup>e</sup> Réunion annuelle

Photos de l'événement





RED DE MUJERES PARLAMENTARIAS  
DE LAS AMÉRICAS

NETWORK OF WOMEN PARLIAMENTARIANS  
OF THE AMERICAS

REDE DE MULHERES PARLAMENTARES  
DAS AMÉRICAS

RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES  
DES AMÉRIQUES

**5<sup>A</sup> REUNIÓN ANUAL**  
**5<sup>TH</sup> ANNUAL MEETING**  
**5<sup>A</sup> REUNIÃO ANUAL**  
**5<sup>E</sup> RÉUNION ANNUELLE**

MUJERES Y MIGRACIONES

WOMEN AND MIGRATIONS

MULHERES E MIGRAÇÕES

FEMMES ET MIGRATIONS



FOZ DO IGUAÇU, BRASIL/BRAZIL/BRÉSIL, MAYO/MAY/MAIO/MAI 2005

[WWW.FEMINAMERICAS.ORG](http://WWW.FEMINAMERICAS.ORG)



WOMEN

MUJERES



MULHERES



WOMEN



FEMMES

MUJERES



[Accueil](#)



[Nous joindre](#)



[Plan du site](#)



[COPA](#)



[Recherche](#)

[Español](#)

[English](#)

[Português](#)



[Qui sommes nous?](#)

[Activités](#)

- [2005](#)
- [2004](#)
- [2003](#)
- [2002](#)
- [2001](#)
- [2000](#)

[Thématiques de travail](#)

[Banques documentaires](#)

[Représentation des femmes](#)

[Secrétariat](#)

[Liens utiles](#)

[Contribution des membres](#)

Dernière mise à jour : 2006-09-15

## Réseau des femmes parlementaires des Amériques

### V<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau Foz do Iguazu, Brésil 7 mai 2005



**Thème : Les impacts des migrations sur les femmes dans le contexte de l'intégration continentale**

[Compte rendu](#) (pdf, 4 pages)

[Recommandation sur les femmes et les migrations](#) (pdf, 3 pages)

[Nouvelle présidente](#) et [nouveaux membres du Comité exécutif](#) du Réseau

[Rapport de la présidente](#) (pdf, 6 pages)

[Rapport du Secrétariat](#) (pdf, 5 pages)

[Banque documentaire MIGRATIONS](#) sur les femmes et les migrations dans le contexte de l'intégration des Amériques (pdf, 33 pages)

[Rapport sur les femmes et la ZLEA](#) présenté par M<sup>me</sup> Fatima Houda-Pepin (pdf, 21 pages)

[Rapport sur les derniers développements en matière de condition féminine au Québec et au Canada](#) (pdf, 2 pages)

**Textes de référence sur les migrations**

[Les impacts des migrations sur les femmes dans le contexte de l'intégration continentale](#) (*pdf, 8 pages*)

[L'impact des migrations sur les femmes en Amérique latine](#) (*pdf, 4 pages*)

[Femmes et migrations dans la communauté andine](#), présenté par la députée Adela Muñoz de Liendo, représentante du Parlement andin (*pdf, 12 pages*)

[Les politiques et les programmes du Québec en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles](#) (*pdf, 15 pages*)

[Thème retenu pour la VI<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau](#) : La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) (*pdf, 3 pages*)



## **V<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Foz do Iguaçu, Brésil  
Le 7 mai 2005**

### **COMPTE RENDU**

Trente-cinq femmes parlementaires provenant de treize pays se sont réunies à l'occasion de la V<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques qui s'est tenue le 7 mai 2005 à Foz do Iguaçu, au Brésil.

L'hôte de la Réunion annuelle du Réseau et de l'Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), M<sup>me</sup> Maria Jose Maninha, présidente de la COPA et députée au Congrès fédéral du Brésil, souhaite brièvement la bienvenue aux participantes.

La présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, M<sup>me</sup> Ileana Rogel, députée à l'Assemblée législative du Salvador, présente le rapport d'activité du Réseau pour la période de 2003-2005. Depuis sa dernière Réunion annuelle, le Réseau a réalisé diverses activités, dont les suivantes :

1. suivi des recommandations adoptées lors de la IV<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau, qui s'est tenue à Caracas, au Venezuela;
2. tenue, le 24 mars 2004, de la réunion du Comité exécutif du Réseau, à Brasilia, au Brésil, qui a permis de progresser sur divers points relatifs à la mise en œuvre du plan d'action et à l'adoption des règles de procédures du Réseau;
3. tenue, le 24 septembre 2004, de la réunion du Comité exécutif du Réseau à San Juan de Puerto Rico. Cette réunion avait pour objet de préparer la Réunion annuelle du Réseau et d'en préciser le thème;
4. participation, en février-mars 2005, de la présidente du Réseau à la 49<sup>e</sup> session de la Commission de Nations Unies sur la condition de la femme;
5. participation, en avril 2005, à une réunion de la Commission du Congrès mexicain sur la condition féminine;
6. présidence de la Commission de la santé et de la protection sociale de la COPA;

7. élaboration d'un plan de communication, production de matériel promotionnel et création d'un site web consacrée spécialement au Réseau ([www.feminamericas.org](http://www.feminamericas.org)) et comportant un certain nombre de domaines qui lui sont propres et exclusifs;
8. production et diffusion de deux banques documentaires, dont l'une avait trait aux impacts de la ZLEA chez les femmes, et l'autre, aux impacts des migrations chez les femmes dans le contexte de l'intégration continentale;
9. réunion avec M<sup>me</sup> Jeanne Kohl-Welles, présidente du *Women's Legislative Network de la National Conference of State Legislatures (NCSL)*. À la suite de cette rencontre, la revue de cette organisation, qui est distribuée à plus de 3000 femmes parlementaires des États-Unis, a publié un article à propos du Réseau.

La députée Fatima Houda-Pepin de l'Assemblée nationale du Québec donne ensuite lecture du rapport du Secrétariat du Réseau. Le Secrétariat, hébergé par cette Assemblée qui en assume les frais de fonctionnement, est responsable de l'organisation des réunions annuelles du Réseau et des réunions du Comité exécutif. Il s'occupe en outre de la correspondance de la présidente, prépare et transmet les documents officiels de l'organisation, actualise le matériel promotionnel et tient à jour les banques documentaires.

Les représentantes élues pour former le Comité exécutif présentent leurs rapports respectifs sur la mise en œuvre des diverses initiatives s'inscrivant dans le plan d'action du Réseau, sur les activités régionales et sur les progrès réalisés dans leurs régions respectives en matière de législation concernant la femme. Puis, les participantes exposent la situation des femmes dans leur propre pays.

M<sup>me</sup> Fatima Houda-Pepin de l'Assemblée nationale du Québec, rapporteure du Réseau pour le thème « L'impact de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) sur les femmes », présente le rapport de suivi sur cette thématique d'importance capitale.

Plus tard, un atelier thématique portant sur l'incidence socioéconomique des migrations chez les femmes dans les Amériques est animé par M<sup>me</sup> Cecilia González Soto, ambassadrice du Mexique au Brésil. M<sup>me</sup> González fait alors part aux participantes de son expérience en matière de migrations et propose des façons dont les femmes parlementaires peuvent intervenir à cet égard dans l'exercice de leur rôle législatif.

Cet atelier débouche sur l'adoption de la recommandation portant sur les impacts des migrations sur les femmes dans le contexte de l'intégration continentale. Dans ce document, on décrit les principales actions à mettre en œuvre pour donner suite à cette thématique.

La députée Fatima Houda-Pepin présente ensuite la banque documentaire « MIGRATIONS : les femmes et les migrations dans les Amériques », qu'on peut consulter sur le site Web du Réseau (<http://www.feminamericas.org/FR/documentaire/index.html>). Cette banque documentaire, élaborée par le Secrétariat du Réseau, répertorie les principales études et analyses relatives aux impacts des migrations chez la femme dans le contexte de l'intégration des Amériques.

Puis, les députées et membres du Comité exécutif du Réseau, Iara Bernardi et Sonia Fontes, du Brésil, font part aux participantes de l'expérience brésilienne en matière de prévention de la violence à l'égard des femmes.

Par ailleurs, on décide que la prochaine Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, qui coïncidera avec le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son protocole facultatif, sera consacrée à l'analyse de ces instruments internationaux.

Voici la liste des représentantes qui ont été choisies pour former le Comité exécutif :

**Présidente**

Aparecida Gama, députée à l'Assemblée législative de l'État de Rio de Janeiro, Brésil

**Représentantes régionales :**

**Amérique du Nord**

Lucero Saldaña, sénatrice au Congrès de l'Union des États-Unis du Mexique

Jeanne Kohl-Welles, sénatrice de l'État de Washington, États-Unis d'Amérique

**Amérique centrale**

Irma Segunda Amaya, députée à l'Assemblée législative du Salvador

**Antilles**

Graciela Fermin Nuesi, députée à la Chambre des députés de la République dominicaine

Elsa Rojas Hernandez, députée à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba

**Région andine**

Marelis Perez Marcano, députée à l'Assemblée nationale du Venezuela

Miryam Garces Davila, députée au Congrès national de l'Équateur

**Cône Sud**

Edda Acuña, sénatrice à la Chambre des sénateurs de la province de Buenos Aires, Argentine

Iara Bernardi, députée au Congrès fédéral du Brésil

**Présidente sortante**

Ileana Rogel, députée à l'Assemblée législative du Salvador

**Organisations interparlementaires et Parlements régionaux**

Adela Muñoz de Liendo, députée au Parlement andin

Maria Esperanza Valle, députée au Parlement d'Amérique centrale

Sonia Fontes, députée à l'Assemblée législative de l'État de Bahia et représentante de l'Union nationale des assemblées législatives des États fédérés du Brésil (UNALE)

Kathy Hawken, représentante de la National Conference of State Legislatures (NCSL).

### **Assemblée fondatrice du Réseau et siège du Secrétariat**

Fatima Houda-Pepin, députée à l'Assemblée nationale du Québec

### **Prochaine Assemblée hôte de la réunion annuelle du Réseau**

La désignation des deux représentantes de la prochaine Assemblée hôte de la Réunion annuelle du Réseau n'a pas encore été confirmée.

Il est important de rappeler que la présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, M<sup>me</sup> Aparecida Gama, occupe d'office un des onze postes de vice-présidents de la COPA.

### **Réunion du nouveau Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires 7 mai 2005 – 17 h**

Au cours de la réunion du nouveau Comité exécutif qui s'est tenue immédiatement après la Réunion annuelle du Réseau, on a pris les décisions suivantes :

Adoption à l'unanimité de la proposition de la députée Fatima Houda-Pepin selon laquelle, dans le cadre de ses règles de procédure, le Réseau participe à un plus grand nombre d'activités, en association principalement avec des organisations de la société civile.

Élection de M<sup>me</sup> Jeanne Kohl-Welles, sénatrice de l'État de Washington, comme représentante du Réseau des femmes parlementaires des Amériques au Comité exécutif de la COPA.

Nomination de M<sup>me</sup> Lucero Saldaña, sénatrice au Congrès de l'Union des États-Unis du Mexique, comme rapporteure de l'atelier qui examinera l'an prochain la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que son protocole facultatif.

Nomination de M<sup>me</sup> Ileana Rogel, présidente sortante et députée à l'Assemblée législative du Salvador, comme rapporteure de l'atelier qui se penchera sur le thème du Suivi des budgets analysés selon le genre.

Désignation des membres du Comité de financement du Réseau : Sonia Fontes, députée à l'Assemblée législative de l'État de Bahía, Fatima Houda-Pepin, députée à l'Assemblée nationale du Québec, et Lucero Saldaña, sénatrice au Congrès de l'Union des États-Unis du Mexique.

Décision prise à l'unanimité lors de la réunion préparatoire du Comité exécutif qui s'est tenue la veille de la Réunion annuelle du Réseau, le 6 mai, de 18 h 30 à 20 h, de confier au Secrétariat du Réseau la mission d'effectuer une analyse objective du travail ainsi que des règles de fonctionnement du Réseau dans le but de préparer un plan d'action visant à améliorer le fonctionnement du Réseau sur les plans qualitatif et quantitatif.



**V<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU  
RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Foz do Iguaçu, Brésil  
Le 7 mai 2005**

**LES IMPACTS DES MIGRATIONS SUR LES FEMMES  
DANS LES AMÉRIQUES**

**RECOMMANDATION**

*CONSIDÉRANT* que la mondialisation et la libéralisation des échanges sont à l'origine d'un mouvement pour accroître la mobilité d'une grande partie des travailleurs du Sud vers le Nord, attirés par les possibilités d'emploi et les salaires des pays industrialisés;

*CONSIDÉRANT* que 72 % des travailleurs migrants dans le monde sont des femmes et que, dans les Amériques, le Rapporteur spécial sur les travailleurs migrants et leurs familles de l'Organisation des États américains affirmait, en avril 2001, que les femmes représentaient 47,5 % des migrants de l'hémisphère;

*CONSIDÉRANT* que la migration constitue généralement une stratégie de survie pour des femmes qui tentent d'échapper à la violence ou qui recherchent de meilleures conditions de vie et de travail;

*CONSIDÉRANT* que les femmes, fillettes et adolescentes migrantes sont souvent victimes d'exploitation sexuelle ou d'exploitation au travail, sujettes à l'intimidation et à la violence, tant de la part des employeurs que des autorités publiques;

*CONSIDÉRANT* qu'un nombre croissant de femmes émigrent aux États-Unis et au Canada pour épouser un homme dont elles ne connaissent pas le passé, y compris, s'il y a lieu, les antécédents criminels ou maritiaux, et sans savoir s'il a déjà perpétré des actes de violence familiale ou maltraité des enfants; qu'il arrive parfois que des femmes soient victimes d'abus et d'exploitation de la part de leur mari et menacées de déportation si elles informent les autorités des sévices ou menaces dont elles sont victimes, et qu'il est même arrivé que des femmes soient assassinées par leur conjoint;

*CONSIDÉRANT* que les transferts de fonds des travailleurs migrants constituent une source très importante de revenus pour leurs pays d'origine et pour les membres de leur famille, et que l'Organisation des États américains (OEA) estime à près de 40 milliards de dollars américains le montant global annuel de ces transferts;

*CONSIDÉRANT* que la *Convention internationale sur la protection des droits des migrants et des membres de leur famille*, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2003, est à l'heure actuelle le traité international le plus complet en matière de droits des migrants et de leur famille, mais que, des 22 pays l'ayant ratifié, dont huit pays des Amériques sur 35, aucun ne figure parmi les principaux pays accueillant un grand nombre d'immigrants;

*CONSIDÉRANT* qu'en 1998, à l'occasion du Sommet de Santiago, les chefs d'État et de gouvernement des Amériques se sont engagés à sensibiliser leurs populations à l'égard des abus et des discriminations dont sont victimes les travailleurs migrants, qu'ils ont également convenu d'accorder aux travailleurs migrants les mêmes conditions de travail que celles dont bénéficient leurs citoyens et qu'ils se sont entendus pour contrer les abus commis à l'égard des travailleurs migrants par les employeurs ou par les autorités responsables des frontières et de l'immigration;

*CONSIDÉRANT* qu'en 2001, à l'occasion du Sommet de Québec, les chefs d'État et de gouvernement des Amériques ont exprimé le désir d'accroître leur coopération, en particulier à l'égard du trafic illégal des personnes;

*CONSIDÉRANT* qu'en 2004, lors du Sommet extraordinaire de Monterrey, les chefs d'État et de gouvernement des Amériques se sont engagés à prendre les mesures nécessaires dans le but de réduire de moitié le coût des transferts de fonds des émigrés d'ici 2008;

***NOUS, représentantes des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires des Amériques, réunies à Foz do Iguaçu au Brésil à l'occasion de la V<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires :***

*DEMANDONS* l'établissement d'un accord global sur les politiques migratoires entre les pays des Amériques afin d'assurer le plein respect des droits des migrants, particulièrement les femmes migrantes;

*EXHORTONS* tous les gouvernements, toutes les Assemblées et tous les Congrès à approuver les conventions internationales visant à contrer la violence faite aux femmes et aux jeunes filles et à en surveiller l'application, notamment pour garantir le respect des droits des femmes ou jeunes filles migrantes indépendamment de leur condition migratoire;

*EXHORTONS* les chefs d'état et de gouvernement des Amériques à favoriser l'accès des services nécessaires aux femmes qui demandent l'asile, y compris exposer leur cas à des personnes qui connaissent la situation vécue par les femmes dans leur pays d'origine;

*SOUTENONS* les organisations non gouvernementales et les autres organismes qui travaillent à aider, à éduquer et sensibiliser les femmes dans tous les milieux aux questions migratoires;

*APPELONS* toutes les Assemblées et tous les Congrès des grands pays d'immigration traditionnels à ratifier la *Convention internationale sur la protection des droits des migrants et des membres de leur famille* qui définit des normes internationales concernant le traitement, les conditions de vie et les droits des travailleurs, et ce, quel que soit leur statut;

*EXHORTONS* les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à remplir leurs engagements pris dans le cadre du processus des Sommets des Amériques quant au sort réservé aux travailleurs migrants et au trafic illégal des personnes.

*EXHORTONS* les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à exiger et à surveiller l'application rigoureuse des conventions et traités internationaux visant à garantir le respect physique et moral des fillettes, adolescentes et femmes qui migrent par nécessité;

*PRIONS* les chefs d'État et de gouvernement des Amériques de créer des entités et d'établir des mécanismes d'intervention préventive auprès des femmes qui, compte tenu du climat de violence sociale, risquent de commettre ou ont déjà commis un délit, et ce, afin de faciliter leur réinsertion sociale et en faire des éléments susceptibles de contribuer au développement économique et social de nos pays;

Pour tous ces motifs, il est important que, compte tenu de l'impact des migrations sur les femmes, on se garde de minimiser les effets de tels mouvements migratoires sur les collectivités d'origine, où, le plus souvent, ce sont les femmes (épouses, mères ou filles d'émigrantes) qui assument les coûts sociaux, émotionnels et affectifs de la migration ou qui en paient le prix au travail.

Il est par conséquent nécessaire qu'on prenne conscience des transformations découlant des mouvements migratoires, qui ont des répercussions directes sur les conditions de vie des femmes, et que jaillissent des milieux gouvernementaux et communautaires des propositions qui apportent des solutions constructives à cette problématique.

Nous appuyons la résolution du Dialogue international sur les « féminicides » proposant la création d'un Réseau de femmes parlementaires qui s'élèvent contre les morts violentes des femmes victimes de féminicide.

Nous réclamons l'adoption d'une approche différenciée à l'égard du problème des femmes autochtones ou de descendance africaine qui sont forcées de migrer en raison de conflits armés internes.

*M.A.J : 2005-05-07*



## Réseau des femmes parlementaires des Amériques

### Présidente



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ÉTAT DE RIO DE JANEIRO**  
**APARECIDA GAMA, députée** - Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB)  
**(MARIA APARECIDA GAMA DE SOUZA LOUREIRO)**

courriel: [aparecidagama@alerj.rj.gov.br](mailto:aparecidagama@alerj.rj.gov.br)

Tél. : 011-55-21-2533-7027  
Télé. : 011-55-21-2588-1131

**4<sup>e</sup> Secrétaire** de l'Assemblée législative de l'État de Rio de Janeiro (ALERJ)  
**2<sup>e</sup> Trésorière** de l'Union nationale des États fédérés du Brésil (UNALE)

Administratrice régionale de Xá, région administrative de la municipalité de Rio de Janeiro (80/93). Diplômée en pédagogie (orientation et administration scolaire). Éluée avec le Parti démocrate du travail (PDT), elle a exercé pendant la législature 1991-1995 les postes suivants : présidente de la Commission de l'Éducation, de la Culture et des Sports ; vice-présidente de la Commission de la Femme, de l'Enfant et de l'Adolescent ; vice-présidente de la Commission parlementaire d'enquête (CPI) pour « Établir les responsabilités relatives à l'incidence massive de stérilisation des femmes dans l'État de Rio de Janeiro ». En 1994, elle est devenue membre du caucus du Parti social démocrate brésilien (PSDB). Elle est ensuite passée au Parti socialiste brésilien (PSB) à l'invitation du gouverneur de l'État Anthony Garotinho. Elle a été procureure générale de l'Assemblée législative de l'État de Rio de Janeiro de 1998 à 2002. Elle a été présidente du Secrétariat des femmes de l'UNALE avant d'accéder à la présidence du Réseau des femmes parlementaires des Amériques en mai 2005.

**Réélue.**

Qui sommes nous?

- [Présidente](#)
- [Comité exécutif](#)
  - [Membres](#)
- [Historique](#)
- [Statuts](#)
- [Plan d'action](#)
- [Règles de procédure](#)

[Activités](#)

[Thématiques de travail](#)

[Banques documentaires](#)

[Représentation des femmes](#)

[Secrétariat](#)

[Liens utiles](#)

[Contribution des membres](#)

Dernière mise à jour :  
31/07/2006



**COMITÉ EJECUTIVO DE LA RED DE MUJERES PARLAMENTARIAS DE LAS AMÉRICAS  
EXECUTIVE COMMITTEE OF THE NETWORK OF WOMEN PARLIAMENTARIANS OF THE AMERICAS  
COMITÉ EXECUTIVO DA REDE DE MULHERES PARLAMENTARES DAS AMÉRICAS  
COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Presidenta / President / Presidente / Présidente**

Assembleia Legislativa do Estado do Rio de Janeiro, Brasil  
Sra. Aparecida Gama, Deputada

**Representantes regionales / Regional Representatives /  
Representantes regionais / Représentantes régionales**

América Central / Central America / América Central / Amérique  
centrale

Asamblea Legislativa de El Salvador  
Sra. Irma Segunda Amaya Echeverría, Diputada

(Otra Representante - por confirmar)

América del Norte / North America / América do Norte /  
Amérique du Nord

Congreso de la Unión de los Estados Unidos Mexicanos  
Sra. Lucero Saldaña, Senadora

Washington State Senate  
Ms Jeanne Kohl-Welles, Senator

El Caribe / Caribbean / O Caribe / Antilles

Camara de Diputados de la Republica Dominicana  
Sra. Graciela Fermin Nuesi, Diputada

Asamblea Nacional del Poder Popular de Cuba  
Sra. Elsa Rojas Hernandez, Diputada

Cono Sur / Southern Cone / Cone Sul / Cône Sud

Cámara de Senadores de la provincia de Buenos Aires, Argentina  
Sra. Edda E Acuña, Senadora

Congresso Federal do Brasil  
Sra. Iara Bernardi, Deputada

Región Andina / Andean Region / Região Andina / Région andine

Asamblea Nacional de la República Bolivariana de Venezuela  
Sra. Marelis Perez Marcano, Diputada

Congreso Nacional de Ecuador  
Sra. Miryam Garces Davila, Diputada

**Presidenta saliente/ Outgoing President /  
Presidente sainda/ Présidente sortante**

Asamblea Legislativa de El Salvador  
Sra. Ileana Rogel, Diputada

**Parlamentos regionales y organizaciones interparlamentarias /  
Regional Parliaments and Interparliamentary Organizations /  
Parlamentos regionais e organizações interparlamentares /  
Parlements régionaux et organisations interparlementaires**

Parlamento Andino  
Sra. Adela Muñoz de Liendo, Diputada

Parlamento Centroamericano  
Sra. Maria Esperanza Valle B., Diputada

União Nacional dos Legislativos Estaduais (UNALE), Brasil  
Sra. Sonia Fontes, Deputada

National Conference of State Legislatures (NCSL), United States  
Ms. Kathy Hawken, Representative

**Asamblea fundadora de la Red y sede de la Secretaría /  
Founding Assembly of the Network and host institution of the Secretariat /  
Assembléia fundadora da Rede e sede da Secretaria /  
Assemblée fondatrice du Réseau et hôte du Secrétariat**

Assemblée nationale du Québec  
M<sup>me</sup> Fatima Houda-Pepin, Députée

**Próxima Asamblea anfitriona / Next Host Assembly /  
Próxima Assembléia anfitriã / Prochaine assemblée hôte**

Congreso Nacional de Ecuador  
Sra. Soledad Aguirre Riofrío, Diputada  
Sra. Teresa Guadalupe Larriva González, Diputada



**RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE  
DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES  
POUR LA PÉRIODE DU 24 NOVEMBRE 2003 AU 7 MAI 2005**

**PRÉSENTÉ À LA V<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE  
LE 7 MAI 2005**

**FOZ DO IGUAÇU, BRÉSIL**

## **1. Présentation**

En tant que Présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, c'est avec plaisir que je dépose ce rapport qui fait état des principales réalisations du Réseau depuis la dernière Réunion annuelle tenue à Caracas, au Venezuela, le 24 novembre 2003.

Le Réseau des femmes parlementaires des Amériques, créé en 1999, continue de s'affirmer en tant que lieu privilégié de concertation pour les femmes parlementaires de tous les États des Amériques, ainsi que comme carrefour d'idées et de projets novateurs pour les femmes du continent.

Le Réseau peut compter sur l'engagement des représentantes au Comité exécutif. Je tiens à les remercier pour leur disponibilité et pour leur travail constants en faveur de la cause des femmes dans les Amériques.

Le Réseau compte aussi sur l'appui du personnel du Secrétariat pour mener à bien ses activités. Le Secrétariat est hébergé par l'Assemblée nationale du Québec, qui est l'assemblée fondatrice du Réseau. Depuis sa création, l'Assemblée nationale du Québec assume les frais reliés au Secrétariat, notamment en mettant à disposition une conseillère qui est chargée de mettre en œuvre les activités du Réseau. Je tiens à réitérer ma reconnaissance à l'Assemblée nationale du Québec pour l'appui et la contribution importante qu'elle apporte au travail du Réseau.

Je suis très satisfaite des progrès que nous avons réalisés au cours de la dernière année dans l'application du Plan d'action que nous avons adopté en 2002.

Ainsi, l'adoption de règles de procédure a permis de structurer davantage le fonctionnement de notre organisation en définissant clairement les processus visant l'élection de notre Comité exécutif, le suivi de nos thématiques de travail et l'adoption de résolutions par le Réseau, ainsi que notre association avec d'autres organismes en vue d'organiser des activités en partenariat.

En ce qui a trait aux problématiques qui ont été traitées par le cadre des travaux du Réseau depuis la dernière réunion annuelle, nous avons pu enrichir le site internet de banques documentaires portant sur les budgets analysés selon le genre (GAIA) ainsi que sur les impacts de la ZLEA sur les femmes, en plus de préparer une banque documentaire sur le thème de la Réunion annuelle de cette année, soit les impacts des migrations sur les femmes.

Nous avons également réalisé des progrès afin de doter le Réseau de sources de financement autonomes. Un comité sur le financement a été créé. En outre, le Réseau a produit des documents promotionnels qui facilitent la prise de contact avec des bailleurs de fonds éventuels et l'élaboration d'une stratégie de financement va bon train. À cet égard, ma participation récente à la 49<sup>e</sup> Session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme m'a permis de constater l'intérêt que suscitent nos travaux au sein de nombreuses organisations internationales qui seraient en mesure de participer au financement de nos activités.

Enfin, parmi les outils promotionnels que nous avons pu développer au cours de la dernière année, je suis particulièrement fière du site internet [www.feminamericas.org](http://www.feminamericas.org) qui permet au Réseau de diffuser ses réalisations de façon conviviale, dans un site dont l'accès est plus facile.

## **2. Bilan des activités du Réseau des femmes parlementaires des Amériques pour l'année 2004-2005**

### **2.1 Réunion du Comité exécutif du Réseau tenue à Brasilia, au Brésil, le 24 mars 2004**

La réunion du Comité exécutif tenue à Brasilia a permis de faire avancer plusieurs points liés à la mise en œuvre du Plan d'action. À cette occasion, le plan d'action détaillé a été accepté à l'unanimité. Celui-ci confiait de nouveaux rôles aux membres du Comité exécutif. Ainsi, madame Fatima Houda-Pepin, députée à l'Assemblée nationale du Québec et représentante de l'Assemblée fondatrice du Réseau et hôte du Secrétariat, a été désignée rapporteure pour la thématique « Femmes et Zone de libre-échange des Amériques ». Madame Albertina Urbina Zelaya, députée à l'Assemblée nationale du Nicaragua et représentante de la région Amérique centrale a été désignée rapporteure pour la thématique « Budgets analysés selon le genre ». Enfin, madame Alice Portugal, députée à l'Assemblée législative de l'État de Bahia au Brésil, s'est vue confier la responsabilité d'agir comme rapporteure pour la thématique de la réunion annuelle, à savoir « Les impacts des migrations sur les femmes ».

Toujours dans le cadre du suivi du plan d'action détaillé, le Comité exécutif a décidé de créer un comité de financement composé de la Présidente du Réseau ainsi que d'une représentante élue provenant de chacun des États où est établi un secrétariat de la COPA, soit le Brésil, le Mexique et le Québec.

Au cours de cette rencontre, nous avons également adopté trois règles de procédure. La première définit les modalités concernant la participation du Réseau à des séminaires, à des événements et à des réunions d'autres organisations. Une autre fixe les conditions de l'élection des membres du Comité exécutif du Réseau. Il est à noter qu'un nouveau mode de scrutin a été adopté selon lequel les représentantes de chacune des cinq grandes régions ne sont élues que par les femmes parlementaires provenant de la même région qui sont présentes à la réunion annuelle. De même, les représentantes des parlements régionaux et des organisations interparlementaires sont élues par l'ensemble des femmes parlementaires représentant des organisations interparlementaires et des parlements régionaux, qui sont présentes à la Réunion annuelle. Enfin, le Comité exécutif a adopté une règle de procédure concernant le choix des thématiques, l'élaboration des documents et l'adoption des recommandations par le Réseau des femmes parlementaires des Amériques.

Par ailleurs, les représentantes ont adopté une résolution portant sur le 10ème Anniversaire de la Conférence de Beijing, qui incitait les membres du Comité exécutif à exercer un suivi des engagements de leurs États respectifs concernant la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et à promouvoir au sein de leurs assemblées législatives, parlements régionaux et organisations interparlementaires, l'adoption de législations et de mesures qui prennent en considération les résolutions et recommandations qui émergent des travaux des conférences mondiales sur les femmes.

À la suite de la réunion du Comité exécutif tenue à Brasilia en mars 2004, j'ai fait parvenir une lettre présentant le Réseau aux 300 présidents d'assemblées parlementaires, de parlements régionaux et d'organisations interparlementaires des Amériques. À cette lettre étaient joints le compte rendu de la réunion de Brasilia, la résolution adoptée à cette occasion, ainsi que le document promotionnel du Réseau. J'ai fait parvenir une correspondance semblable aux membres du Comité exécutif de la COPA. Cette démarche avait pour but de faire connaître davantage les travaux du Réseau et, par le fait même, de susciter une participation accrue des femmes aux activités du Réseau.

## 2.2 Réunion du Comité exécutif du Réseau tenue à San Juan, Puerto Rico, le 24 septembre 2004

Cette réunion a permis de préparer la Réunion annuelle du Réseau, notamment en définissant davantage la thématique qui doit y être abordée et en mettant au point une stratégie de communication et d'invitation visant à y assurer un degré de participation record.

Nous y avons également adopté des recommandations portant sur la violation des droits des femmes au Darfour et en Irak, ainsi qu'une résolution concernant l'octroi de visas aux parlementaires qui se rendent aux États-Unis. Une résolution demandant le maintien du Parlement centraméricain (PARLACEN) a également été adoptée par les membres du Comité exécutif.

Lors de cette réunion, il a été décidé de modifier la règle de procédure sur l'adoption des résolutions afin d'en assurer le suivi. Ainsi, dorénavant, le Secrétariat devra s'enquérir auprès de la personne qui propose la résolution à qui ou à quels organismes elle souhaite que celle-ci soit envoyée. Il a également été décidé qu'une clause à cet effet serait ajoutée systématiquement aux résolutions adoptées et que les parlementaires en assureraient leur diffusion et leur mise en œuvre.

Enfin, c'est lors de cette réunion qu'a été dévoilé le nouveau site internet du Réseau qui reprend le nouveau visuel de notre organisation et qui facilite la promotion de nos activités grâce à son adresse ([www.feminamericas.org](http://www.feminamericas.org)) qui lui est propre. Je parlerai davantage de ce projet un peu plus loin.

## 2.3 Participation de la présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, 49<sup>e</sup> Session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, en février-mars 2005

Du 28 février au 11 mars dernier, j'ai pris part à la 49<sup>e</sup> Session de la Commission de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme. Cette commission, qui se réunit annuellement, est composée de 45 membres nommés par les gouvernements.

Les travaux de la Commission ont porté cette année sur deux principaux enjeux : (i) le bilan de la mise en application du Programme d'action de Beijing; et (ii) les défis actuels et les stratégies pour l'avancement et le renforcement des capacités des femmes.

Dans le cadre de huit ateliers et d'une séance plénière pour les déclarations nationales, de nombreux sujets ont mobilisé l'attention des quelque 6000 participants : la violence contre les femmes, les violations des droits des femmes et des enfants dans les situations de conflits, l'égalité des droits, l'accès aux soins de santé, l'environnement, etc.

En participant à cette conférence internationale, j'ai pu faire connaître le Réseau à de nombreux représentants d'organisations de divers pays, diffuser le matériel de promotionnel pour le Réseau et pour la Réunion annuelle. Enfin, les réunions que j'ai eues, tant formelles qu'informelles, ont suscité beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme de la part de représentants d'organismes tels que Parliamentarians for Global Action (PGA), le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission interaméricaine des femmes (CIM), ainsi que de divers parlementaires d'Amérique latine.

Bien entendu, un suivi devra être fait auprès des organisations intéressées par les activités du Réseau afin de développer des partenariats et d'obtenir des fonds pour soutenir nos projets à venir.

#### 2.4 Participation à une réunion de la Commission du Congrès mexicain sur la condition féminine en avril 2005 (dates à confirmer)

À l'invitation de madame Aracely Escalante, sénatrice mexicaine et vice-présidente de la COPA pour l'Amérique du Nord, j'ai pris part à une réunion de la Commission du Congrès mexicain sur la condition féminine au cours de laquelle j'ai fait état des résultats de ma participation à la 49<sup>e</sup> Session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme.

Cette mission au Mexique m'a également permis de réaliser une séance de travail avec la présidente de la COPA afin de nous concerter en vue de la préparation de la Réunion annuelle et de faire la promotion de la VI<sup>e</sup> Assemblée générale auprès des parlementaires mexicaines.

### 3. Autres activités à signaler

#### 3.1 Site internet du Réseau

Afin d'accroître la visibilité du Réseau, nous avons décidé de mettre sur pied un site Internet destiné spécifiquement au Réseau, avec un nom de domaine qui lui soit propre et qui soit dûment enregistré. Il s'agit de [www.feminamericas.org](http://www.feminamericas.org) qui arbore le nouveau graphisme qui a été élaboré pour le Réseau par la Direction des communications de l'Assemblée nationale du Québec.

Actuellement, le site comprend la publication des activités et comptes rendus du Réseau, les résolutions, les banques documentaires, l'historique des réunions et l'annonce des activités à venir ainsi que des liens utiles. Je vous invite non seulement à le consulter régulièrement, mais également à l'alimenter, car il constitue notre instrument privilégié d'information et de promotion. Vos commentaires nous permettront de l'améliorer et les informations que vous nous transmettez contribueront à l'enrichir.

### 3.2 Production et diffusion des banques documentaires

Étant donné l'importance des thèmes étudiés par le Réseau, et compte tenu de l'intérêt suscité par la banque documentaire GAIA portant sur les budgets analysés selon le genre, j'ai demandé au Secrétariat du Réseau d'effectuer les recherches nécessaires à la création de deux banques documentaires portant respectivement sur les impacts de la ZLEA sur les femmes et des impacts des migrations sur les femmes dans le contexte de l'intégration continentale. Ces banques documentaires répertorient les textes théoriques et méthodologiques sur ces questions. Les banques sont disponibles sur notre site internet et je vous invite à les consulter et à continuer de les enrichir en envoyant au Secrétariat du Réseau vos suggestions de documents, de références et de mesures concrètes prises par vos parlements et par vos gouvernements.

## 4. Conclusion

En terminant, je tiens à vous exprimer tout mon optimisme concernant l'avenir de notre Réseau qui, d'année en année, consolide ses assises et amplifie son rayonnement d'action. Le défi le plus urgent reste celui du financement permanent. Compte tenu de la valeur de nos travaux et de la qualité de nos représentantes, j'ai confiance en la capacité de notre comité de financement de mener à bien cette mission qui pourra enrichir l'offre d'activités du Réseau ce qui contribuera à outiller davantage les femmes parlementaires des Amériques et, par le fait même, d'avoir un impact réel sur la vie des femmes du continent. Je conclus en vous souhaitant une très bonne Réunion annuelle. Une autre chose que j'aimerais vous proposer et qui m'apparaît très importante, c'est de demander aux Nations Unies, plus précisément à la Commission de la condition juridique et sociale de la femme, de nous conférer un statut consultatif élargi, ce qui nous permettrait de participer activement et de façon continue à l'examen des questions concernant les femmes.

Je termine le présent message en vous rappelant que la lutte pour un monde plus égalitaire et plus équitable vaut la peine d'être menée, car tant que nous n'aurons pas réglé le problème des inégalités entre les hommes et les femmes, c'est la démocratie de tout le continent qui en souffrira.

Je suis certaine que cette assemblée sera un succès, surtout grâce à la présence de chacune d'entre vous qui apportez tant de vie et de joie au Réseau.



**RAPPORT DU SECRÉTARIAT DU  
RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES  
POUR LA PÉRIODE DU 24 NOVEMBRE 2003 AU 7 MAI 2005**

**PRÉSENTÉ À LA V<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE  
LE 7 MAI 2005**

**FOZ DO IGUAÇU, BRÉSIL**

## **Rôle du Secrétariat du Réseau des femmes parlementaires des Amériques**

*Le Secrétariat du Réseau des femmes parlementaires des Amériques est hébergé depuis sa création, en 1999, par l'Assemblée nationale du Québec.*

*L'Assemblée nationale du Québec assume le salaire d'une conseillère à temps plein consacrée au Réseau et met à disposition le service d'un webmestre qui développe et met à jour un site internet pour le Réseau.*

*Elle met également à la disposition du Réseau les services de recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, ainsi que le soutien technique et administratif de la Direction des relations interparlementaires et internationales et de la Direction des communications de l'Assemblée nationale.*

*La conseillère du Réseau a entre autres fonctions celle d'effectuer les tâches régulières du Secrétariat, la responsabilité de diffuser l'information et de coordonner les communications au sein du Réseau, notamment en ce qui a trait à l'organisation des réunions annuelles et des réunions du Comité exécutif, de faire traduire les documents officiels du Réseau en anglais, en espagnol et en portugais, ainsi que de veiller au développement et à la mise à jour du site internet et des banques documentaires.*

*Le Secrétariat a la responsabilité de réaliser un certain nombre de tâches sur une base régulière :*

*Le Secrétariat est responsable de la correspondance générale de la présidente liée aux activités du Réseau. Il doit en outre rédiger des projets de lettre, répondre aux demandes d'information sur le Réseau et envoyer de l'information aux membres du Comité exécutif du Réseau.*

*Le Plan d'action adopté en février 2002 fixe l'objectif d'accroître la visibilité du Réseau. Pour ce faire, le Secrétariat, avec la collaboration de la Direction des communications de l'Assemblée nationale du Québec, a :*

- *élaboré un nouveau site internet : [www.feminamericas.org](http://www.feminamericas.org)*
- *uniformisé la présentation graphique et visuelle du site internet, du matériel promotionnel et des documents destinés aussi bien aux réunions du Réseau qu'aux activités de diffusion et d'information.*

*Le Secrétariat a pour tâche de mettre à jour et d'enrichir le site internet du Réseau, notamment en :*

- *coordonnant et regroupant les informations et la documentation provenant des membres ou d'organisations avec lesquelles le Réseau collabore;*
- *annonçant les activités du Réseau;*
- *publiant les comptes rendus de réunions;*
- *développant des banques documentaires.*

*À cet effet, le Secrétariat a élaboré, avec l'appui de plusieurs services de l'Assemblée nationale du Québec, des banques documentaires électroniques spécialisées, sur les sujets suivants : Femmes et ZLEA ainsi que Femmes et migrations.*

## **A - Organisation et soutien des activités du Réseau**

Le Secrétariat a joué un rôle important pour la préparation, l'organisation et le suivi des réunions du Réseau.

### **1. Suivi de la réunion annuelle tenue à Caracas, au Venezuela, le 24 novembre 2003**

À la suite de la Réunion annuelle du Réseau, le Secrétariat a :

- rédigé le compte rendu de la réunion;
- traduit le compte rendu et les recommandations;
- diffusé les informations dans le site internet et aux membres du Comité exécutif.

### **2. Préparation de la réunion du Comité exécutif à Brasilia, au Brésil, le 24 mars 2004**

En vue de la réunion du Comité exécutif, le Secrétariat a :

- préparé une version commentée du Plan d'action pour en faciliter la mise en œuvre;
- rédigé les projets des règles de procédure concernant la participation du Réseau à des séminaires, à des événements et à des réunions d'autres organisations; les conditions de l'élection des membres du Comité exécutif du Réseau; ainsi que le choix des thématiques, l'élaboration des documents et l'adoption des résolutions et recommandations par le Réseau.
- rédigé des documents de réflexion sur le dixième anniversaire de la Conférence mondiale sur les femmes (Conférence de Beijing);
- préparé les documents nécessaires à la rencontre.

### **3. Suivi de la réunion du Comité exécutif à Brasilia, au Brésil, le 24 mars 2004**

Le Secrétariat a assuré le suivi de la réunion du Comité exécutif en :

- faisant traduire la recommandation et les règles de procédure adoptées;
- rédigeant et faisant traduire le compte rendu;
- envoyant le compte rendu et les documents adoptés lors de la réunion aux membres du Comité exécutif ainsi qu'à tous les présidents des Assemblées parlementaires des Amériques.

#### **4. Préparation du Comité exécutif à San Juan, Puerto Rico, le 24 septembre 2004**

En vue de la réunion du Comité exécutif, le Secrétariat a :

- préparé, traduit et acheminé l'ordre du jour de la réunion ainsi que la lettre d'invitation;
- appuyé la présidente de la Section du Québec du Réseau pour la rédaction d'un rapport d'étape sur le suivi de la thématique « Femmes et ZLEA », traitée lors de la dernière Réunion annuelle;
- préparé la présentation de la banque documentaire « Femmes et ZLEA »;
- rédiger un document proposant des pistes pour une stratégie de financement du Réseau;
- préparé la présentation du nouveau site internet du Réseau : [www.feminamericas.org](http://www.feminamericas.org);
- rédigé des projets de recommandation sur la violation des droits des femmes en Irak et au Darfour;
- appuyé le comité organisateur de l'événement;

#### **5. Suivi de la réunion du Comité exécutif tenue à San Juan, Puerto Rico, le 24 septembre 2004**

Le Secrétariat a assuré le suivi de la réunion du Comité exécutif en :

- rédigeant le compte rendu de la réunion;
- traduisant le compte rendu et les recommandations;
- envoyant les documents adoptés aux membres du Comité exécutif et en les diffusant dans le site internet.

#### **6. Préparation de la réunion annuelle à Foz de Iguaçu, Brésil, le 7 mai 2005**

En vue de la Réunion annuelle, le Secrétariat a effectué les tâches suivantes :

- rédiger et faire parvenir les lettres d'invitation aux membres du Comité exécutif ainsi qu'à l'ensemble des présidents des Assemblées parlementaires des Amériques;
- appuyé la présidente de la Section du Québec du Réseau pour la rédaction d'un rapport sur le suivi de la thématique « Femmes et Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) »;
- préparer un projet de recommandation sur la situation des femmes des Amériques dans le contexte des migrations;
- préparer un document de présentation de la banque documentaire « Femmes et migrations »;
- faire les démarches relatives à l'invitation de conférencières pour animer l'atelier sur les femmes et les migrations;
- appuyer le comité organisateur de l'événement;
- rédiger un communiqué de presse.

## **7. Participation de la présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques à la 49<sup>e</sup> Session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, New York, États-Unis, du 28 février au 11 mars 2005**

La conseillère responsable du Réseau a accompagné la présidente à New York afin de l'appuyer dans ses démarches de promotion et de recherche de bailleurs de fonds pour le Réseau. Avant son départ, le Secrétariat a réalisé divers mandats :

- la préparation des documents nécessaires à la participation de la présidente;
- la rédaction de documents portant sur le financement du Réseau;
- la préparation de documents promotionnels destinés aux bailleurs de fonds éventuels.

## **B – Autres activités**

### **1. Conception du nouveau site internet du Réseau**

Dans le cadre du plan de communication adopté pour le Réseau, le Secrétariat a travaillé, de concert avec des membres du personnel de l'Assemblée nationale du Québec, à concevoir un nouveau site pour le Réseau des femmes parlementaires des Amériques. L'adresse de ce site est [www.feminamericas.org](http://www.feminamericas.org).

### **2. Banques documentaires « Femmes et migrations » et « Femmes et ZLEA »**

Le Secrétariat du Réseau a conçu deux banques documentaires qui présentent les principales études et analyses publiées sur les impacts sur les femmes de la libéralisation commerciale d'une part, et des migrations, d'autre part. Les banques documentaires regroupent des textes classés par thèmes ainsi qu'une liste de sites internet pertinents, et ce, en espagnol, en anglais, en portugais et en français.

Pour constituer les deux banques documentaires, le Secrétariat a :

- effectué des recherches avec l'appui de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec;
- analysé et classé méthodiquement la documentation;
- coordonné la traduction et la révision des textes ainsi que la mise en ligne dans nos quatre langues officielles;

## **C - Conclusion**

Le Secrétariat, hébergé par l'Assemblée nationale du Québec, est un outil indispensable à la consolidation du Réseau des femmes parlementaires des Amériques. Il coordonne et appuie les différentes activités et initiatives émanant du Comité exécutif du Réseau et travaille à tisser des liens de solidarité et de coopération entre les femmes parlementaires des Amériques.



**LES FEMMES ET LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES (ZLEA)**

**RAPPORT PRÉSENTÉ À LA 5<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE  
PAR MME FATIMA HOUDA-PEPIN,  
DÉPUTÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC,  
PRÉSIDENTE DE LA SECTION DU QUÉBEC DU RÉSEAU  
DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**FOZ DO IGUAÇU, BRÉSIL**

**LE 7 MAI 2005**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Processus de négociation de la ZLEA .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Rencontres de la Confédération parlementaire des Amériques et du Réseau des femmes parlementaires des Amériques .....</b>	<b>6</b>
<i>2.1 La Confédération parlementaire des Amériques (COPA) .....</i>	<i>6</i>
<i>2.2 Le Réseau des femmes parlementaires des Amériques.....</i>	<i>7</i>
<b>3. Position des parlements et des gouvernements à l'égard de la ZLEA et à son impact sur les femmes .....</b>	<b>9</b>
<i>3.1 Les parlements et les gouvernements .....</i>	<i>10</i>
<i>3.2 Les organisations interparlementaires et les parlements régionaux .....</i>	<i>15</i>
<i>3.3 Les réunions interparlementaires.....</i>	<i>16</i>
<i>3.4 Les activités d'information.....</i>	<i>18</i>
<b>Conclusion.....</b>	<b>20</b>

## Les femmes et la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)

### **Introduction**

La Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) représente, pour l'ensemble des pays de notre hémisphère, un défi d'envergure. En effet, ce projet aura des impacts considérables sur les populations et sur les économies de la région, impacts d'autant plus importants que les économies ne sont pas toutes au même niveau. C'est pour cette raison que la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) et le Réseau des femmes parlementaires des Amériques ont amorcé une réflexion sur cette problématique, le Réseau insistant plus sur l'impact de la ZLEA sur les femmes.

Lors de la IV<sup>e</sup> réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, tenue à Caracas, au Venezuela, le 24 novembre 2003, nous avons adopté une recommandation intitulée « *Impact de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) sur les femmes* ». Le dernier alinéa précise l'importance qui doit être accordée à ce thème :

*« Nous, membres du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, Recommandons que le Réseau des femmes parlementaires des Amériques assure un suivi constant sur les impacts de la ZLEA sur les femmes et invite les sections régionales du Réseau à en faire autant auprès de leurs parlements respectifs. »*

De manière à mettre en œuvre cet important mandat, une première étape a été franchie le 24 mars 2004, lors de notre réunion du Comité exécutif, tenue à Brasilia, lorsque j'ai eu le privilège d'être élue rapporteure pour la thématique « Femmes et Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) ». Étant donné que ma responsabilité à ce titre consiste à consulter les différents Parlements membres du Réseau relativement aux impacts de la ZLEA sur les femmes et d'en faire rapport à notre prochaine réunion annuelle, j'ai sollicité votre collaboration, le 6 août 2004, afin que ce rapport reflète les visions et les positions des différents parlements que nous représentons. À cet effet, je vous ai demandé de m'envoyer un résumé succinct des positions prises dans vos parlements respectifs en rapport avec la question de l'impact de la Zone de libre-échange des Amériques sur la condition de la femme. Pour ce faire, j'ai fait parvenir à tous les membres du Comité exécutif du Réseau un formulaire pour vous aider à colliger l'information (voir le formulaire en annexe).

Ce questionnaire comportait d'abord trois questions générales sur la prise de position de votre parlement et de votre gouvernement au sujet de la ZLEA. Celles-ci étaient suivies de six questions spécifiques portant notamment sur les prises de position de votre parlement et de votre gouvernement sur les éventuels impacts économiques et sociaux de la ZLEA ainsi que sur les éventuels impacts de la ZLEA sur les services publics et sur les femmes. Je vous demandais également quel était selon vous le rôle que devraient jouer les parlementaires par rapport à la ZLEA et son impact sur les femmes.

Puisqu'en date de février 2005, nous n'avons obtenu que trois réponses à ce questionnaire, soit les contributions du Sénat fédéral du Mexique, du Parlement andin et du Québec, cette demande de réponse au questionnaire a été réitérée par le Secrétariat du Réseau auprès de tous les parlements des Amériques. Cette seconde démarche n'a pas porté fruit, puisque aucune nouvelle contribution ne nous a été acheminée.

Malgré cela, compte tenu de l'importance de cet enjeu pour les femmes des Amériques, nous avons tout de même décidé de présenter ce rapport, qui prendra, dans le contexte, la forme d'un rapport d'étape préliminaire. Je vous prie de noter que, pour compenser l'absence d'informations de première main provenant de sources parlementaires, nous avons tenu à procéder à une collecte et à une analyse des informations disponibles sur les sites internet des gouvernements, Parlements, organisations interparlementaires de la région ainsi que dans le site officiel de la ZLEA. Ces informations, bien que parcellaires, particulièrement en ce qui concerne l'impact de la ZLEA sur les femmes, confirment plus que jamais l'importance de poursuivre l'approfondissement de ce thème dans le cadre des prochaines réunions du Réseau.

Le but de ce rapport préliminaire est donc de présenter les résultats des recherches récentes effectuées concernant l'impact de la ZLEA sur les femmes. Nous commencerons par présenter le processus de négociation de la ZLEA. Nous rappellerons ensuite les conclusions des réunions de la COPA et du Réseau en insistant particulièrement sur la dernière Réunion annuelle du Réseau qui a eu lieu à Caracas en novembre 2003. Nous analyserons enfin comment les parlements et gouvernements ont exprimé leur position par rapport à la ZLEA et ses impacts économiques et sociaux sur les femmes plus spécifiquement dans les cas où ces informations étaient disponibles dans Internet.

## **1. Processus de négociation de la ZLEA**

Depuis le lancement de l'idée d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), lors du Sommet des Amériques à Miami en décembre 1994, de nombreuses étapes ont été franchies. Rappelons que le but de cette zone est d'intégrer économiquement l'hémisphère américain tout en améliorant la prospérité de chaque pays.

Les négociations se font par consensus et les pays ont le choix de négocier en bloc commercial ou de manière indépendante. Les ministres du Commerce des pays de la ZLEA se réunissent environ tous les dix-huit mois afin de superviser et de gérer les négociations. La présidence des négociations change au moment de la conclusion de chaque réunion ministérielle. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, le Brésil et les États-Unis assurent la co-présidence des négociations.

Le Comité des négociations commerciales (CNC) est composé des vice-ministres responsables du Commerce. Il est en charge du travail des autres comités, de la structure de l'accord et des questions institutionnelles.

Neuf groupes de négociations se consacrent, respectivement, aux questions de l'accès aux marchés, des investissements, des services, des marchés publics, du règlement des différends, de l'agriculture, des droits de propriété intellectuelle, des subventions, des droits compensatoires et antidumping et de la politique de concurrence. Ces groupes sont responsables de la rédaction des textes concernant leur domaine.

Enfin, des comités spéciaux ont été créés. Trois comités traitent de questions horizontales : le Groupe consultatif sur les économies de petite taille, le Comité des représentants gouvernementaux sur la participation de la société civile et le Comité mixte des experts des secteurs public et privé sur le commerce électronique. Un comité technique est responsable des questions institutionnelles et un groupe d'experts se penche sur les mesures de facilitation du commerce.

D'après l'échéancier adopté lors des différents Sommets des Amériques, les négociations devaient se terminer en janvier 2005 afin que l'accord entre en vigueur au plus tard en décembre de la même année. Néanmoins, depuis la dernière réunion ministérielle tenue à Miami en novembre 2003, il semble que les négociations soient bloquées. Le Comité de

négociations commerciales a réclamé plus de temps et a repoussé les réunions ministérielles déjà prévues. Ainsi, la réunion prévue pour 2004 au Brésil n'a pas eu lieu.

La dernière rencontre des co-présidents du Comité de négociations commerciales, (Brésil et les États-Unis), a eu lieu à la fin mars 2005 à Washington. Les coprésidents croient toujours que les négociations peuvent progresser et estiment que le processus de formation de la ZLEA va dans la bonne direction. Les deux pays prévoient convoquer le comité de négociations commerciales pour une réunion à la fin avril ou au début mai<sup>1</sup>.

## **2. Rencontres de la Confédération parlementaire des Amériques et du Réseau des femmes parlementaires des Amériques**

### ***2.1 La Confédération parlementaire des Amériques (COPA)***

Un des objectifs de la COPA étant de promouvoir un dialogue parlementaire interaméricain permanent, depuis sa création en 1997, plusieurs recommandations issues des réunions et assemblées générales ont porté sur la ZLEA.

La déclaration finale de Québec du 21 septembre 1997 précise que la COPA doit soutenir la participation de la population aux discussions et aux consultations préalables aux prises de décision relatives à la création d'une zone de libre-échange continentale. Elle affirme aussi que les parlementaires doivent faire la promotion du droit au travail et de l'accès à l'emploi et que la ZLEA doit favoriser les politiques génératrices d'emplois stables. Elle doit également assurer aux travailleurs des conditions adéquates, une rémunération équitable, la liberté d'association et la protection contre le chômage.

Lors de la réunion extraordinaire d'avril 2001 tenue à Québec en marge du Sommet des Amériques, le Comité exécutif de la COPA a adopté un plan d'action dans lequel les parlementaires s'engagent à informer les populations sur les enjeux de la ZLEA et à tenir des consultations publiques. Ils se donnent également le mandat d'évaluer les impacts de cet accord sur les habitants de la région et sur les femmes.

---

<sup>1</sup> Information disponible sur le site officiel de la ZLEA [www.ftaa-alca.org/alca\\_f.asp](http://www.ftaa-alca.org/alca_f.asp) et sur le site du Department of State <http://usinfo.state.gov/wh/Archive/2005/Feb/24-313504.html>.

La Commission de travail permanente sur la ZLEA, l'économie, le commerce, le travail et la migration a rédigé en novembre 2002, lors de l'Assemblée générale de la COPA, tenue à Ixtapan de la Sal, au Mexique, une recommandation sur l'intégration économique à la lumière de la ZLEA. La COPA demandait alors que les parlementaires soient admis aux délibérations liées aux négociations de la ZLEA. Elle exigeait aussi que les subventions et les mesures protectionnistes soient éliminées, et que des mesures compensatoires soient mises en place pour atténuer les asymétries entre les pays.

Cette même commission s'est réunie ultérieurement à Quito en août 2003 afin de discuter du rôle des parlements face à la ZLEA. À la suite de cette réunion, il a été entendu que les parlementaires mettent en œuvre une stratégie de présence aux forums internationaux de négociation de la ZLEA et que les résultats soient diffusés auprès de la population. La Commission a recommandé que les parlements créent des commissions interparlementaires représentant les différentes régions des Amériques. Il a aussi été demandé que les parlements incluent le traitement de la question de l'égalité des sexes dans le processus de négociation de la ZLEA.

Lors de sa 5<sup>e</sup> Assemblée générale tenue en novembre 2003 à Caracas, au Venezuela, la COPA a adopté une recommandation sur son implication dans le processus de négociation de la ZLEA. Dans ce texte, les parlementaires souhaitent participer au processus d'intégration économique dans les Amériques et assurer une plus grande représentativité des courants d'opinion. Ils jugent important de pouvoir se prononcer sur la ZLEA et de favoriser le dialogue entre les gouvernements et les parlements dans le cadre des négociations. Enfin, les parlementaires demandent à être associés au comité tripartite de négociation, composé de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Organisation des États américains (OEA) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), et à établir un lien formel entre la COPA et ce comité.

## ***2.2 Le Réseau des femmes parlementaires des Amériques***

Au sein du Réseau, la réflexion sur les implications de la ZLEA s'est amorcée lors de la réunion de son comité exécutif, tenue à Québec en avril 2001. À cette occasion, une déclaration sur les impacts de la ZLEA et de l'intégration hémisphérique sur la vie des femmes a été adoptée.

Dans le cadre de la 4<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau à Caracas, au Venezuela, le 24 novembre 2003, un atelier sur l'impact de la ZLEA sur les femmes a été animé par madame Graciela Rodriguez coordonnatrice du Red Internacional de Genero y Comercio et directrice exécutive de l'Instituto Equit du Brésil. Au cours de cette conférence, madame Rodriguez a expliqué quels aspects des accords de libre-échange pouvaient affecter les femmes. À son avis, en observant les résultats des accords commerciaux déjà en vigueur, il est possible de prévoir les retombées de la ZLEA sur les femmes.

Ainsi, la ZLEA, par les clauses sur les investissements, peut affecter les compétences gouvernementales et réduire le pouvoir des États de légiférer. Les mesures de privatisation entraînent aussi une réduction de la prestation de services publics en touchant plus particulièrement les secteurs de la santé et de l'éducation. Or, cette situation aggrave la condition des femmes dans le sens où ce sont elles qui utilisent le plus ces services. Sachant aussi que les femmes travaillent le plus souvent dans le secteur informel, social ou au sein de micro-entreprises, l'accord créant la ZLEA devrait, selon madame Rodriguez, prévoir des dispositions particulières de soutien aux petites et moyennes entreprises. En outre, la limitation de l'accès aux congés prénataux et de maternité, due à la flexibilisation du travail, a un impact sur les droits reproductifs<sup>2</sup>.

À la suite de la présentation, des pistes d'action ont été proposées par la conférencière afin d'orienter l'action des parlementaires. Elle a rappelé que les gouvernements avaient le devoir d'informer la population des impacts qu'entraîne la ZLEA. Elle a également proposé d'accroître la capacité technique et d'analyse des équipes de négociation, d'effectuer une collecte de données différenciées selon le genre et de collaborer avec les groupes de recherche, la société civile et les pays du G20<sup>3</sup>.

La recommandation sur l'impact de la ZLEA sur les femmes adoptée à cette occasion incite les parlementaires à promouvoir la participation active des femmes afin de mieux prendre en considération leurs préoccupations. Il était également prévu de favoriser l'accès à des recherches, à des études critiques et à des analyses réalisées par des ONG et d'autres centres de recherche. Les participantes, par l'intermédiaire du Réseau, s'étaient aussi engagées à faire des démarches en vue d'influencer les discours des prochaines réunions ministérielles. Elles

---

<sup>2</sup> Réseau des femmes parlementaires des Amériques, IV<sup>e</sup> Réunion annuelle, Caracas, Venezuela, le 24 novembre 2003, *Recommandation sur l'impact de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) sur les femmes*.

<sup>3</sup> *Idem*, *Compte rendu*.

s'étaient données comme mission de forcer les gouvernements à créer des rapports sur la situation des femmes dans leur politique. Le Réseau de son côté s'est engagé à assurer un suivi constant des impacts de la ZLEA sur les femmes<sup>4</sup>.

À l'initiative de la section du Québec, le Réseau a aussi invité, le 20 mai 2004, madame Lucie Lamarche, professeure à l'Université du Québec à Montréal, à présenter devant l'Assemblée nationale une conférence sur le processus de l'intégration des Amériques. Cette conférence avait pour but d'apporter des réflexions sur l'apport démocratique et sur la responsabilité des parlementaires québécois et québécoises. Elle a rappelé que le Québec est une province qui privilégie le droit des femmes et qu'il ne faudrait pas qu'un accord de libre-échange vienne détruire ce privilège en imposant la privatisation de services publics ou en limitant l'action de l'État. Madame Lamarche a recommandé donc que les femmes participent aux négociations des accords commerciaux et qu'elles soient consultées pour la rédaction des annexes et des notes d'exclusion. De plus, elle a recommandé à l'Assemblée nationale du Québec d'exiger des ministères une preuve d'évaluation des accords commerciaux selon l'analyse différenciée selon le sexe<sup>5</sup>.

### **3. Position des parlements et des gouvernements à l'égard de la ZLEA et à son impact sur les femmes**

Bien que tous les Parlements ne se soient pas prononcés sur la question de l'impact de la ZLEA sur leur pays et sur les femmes en particulier, certains parlements et gouvernements ont tenté d'évaluer la ZLEA, ses avantages et ses inconvénients ainsi que la façon dont elle toucherait les citoyens. Certains gouvernements ont aussi organisé des séminaires en collaboration avec la société civile afin d'informer la population et de la faire participer aux débats. Dans la majorité des pays, les gouvernements travaillent en collaboration avec les parlements. Cela se fait soit en les informant des suivis des négociations ou encore par la création de groupes de travail qui incluent des parlementaires. Les organisations interparlementaires et les parlements régionaux se sont aussi penchés sur la question. De plus, des rencontres interparlementaires réunissant différents pays de la région ont traité de la ZLEA.

---

<sup>4</sup> Réseau des femmes parlementaires des Amériques, *op. cit.*

<sup>5</sup> Lucie Lamarche, *Le processus de l'intégration économique des Amériques se décline-t-il au féminin? Quelques réflexions sur l'apport démocratique et la responsabilité des parlementaires québécois et québécoises*, Communication présentée à l'Assemblée nationale du Québec, à l'invitation de la section du Québec du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, Québec, le 20 mai 2004, 15p.

### **3.1 Les parlements et les gouvernements**

Compte tenu de l'insuffisance des ressources, nous présentons maintenant la position des parlements et des gouvernements pour lesquels l'information était disponible.

Au **Canada**, puisque le commerce interprovincial et international relève du parlement fédéral, ce dernier doit être informé et consulté par le gouvernement au sujet des négociations de la ZLEA. Ainsi, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a produit trois rapports, entre 1999 et 2002, comprenant des recommandations au sujet de la ZLEA et du commerce avec les pays des Amériques. D'après ces rapports, la Chambre des communes serait en faveur d'une zone de libre-échange bien qu'elle identifie certains points que le gouvernement du Canada doit prendre en considération. Le parlement recommande que le gouvernement fédéral tienne compte des petits pays des Amériques en leur accordant des ressources financières pour mieux négocier la ZLEA et pour en bénéficier. Il incite le gouvernement à fournir à ces pays une assistance technique dans l'élaboration de programmes nationaux leur permettant de mieux s'adapter au libre-échange, de même que des délais de mise en œuvre plus souples. Enfin, le Comité demande au gouvernement de ne pas inclure dans la ZLEA de dispositions sur le règlement des différends entre investisseurs et États, comme celle qui existe dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Certains partis représentés aux Communes ont manifesté leur dissidence. Ainsi, le Nouveau Parti Démocratique (NPD) qui s'oppose aux accords déjà signés par le Canada avec les États-Unis et d'autres pays, n'appuyait pas les rapports présentés par le parlement. Le Bloc québécois a, quant à lui, précisé qu'il était en faveur d'une ZLEA à condition de prendre en considération la place du Québec, de faire preuve de transparence, de permettre un accès égal à tous les pays et de permettre une mondialisation à visage humain<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Comité permanent des Affaires étrangères et commerce international, *La Zone de Libre-échange des Amériques : Pour un accord qui sert les intérêts des canadiens*, octobre 1999, *Équilibre, Transparence et Engagement après le Sommet de Québec*, Juin 2001 et *Renforcer les liens économiques du Canada avec les Amériques*, juin 2002.

Condition féminine Canada (CFC), qui est un organe fédéral promouvant l'égalité entre les sexes, a dirigé, en 2000, trois études afin d'analyser l'impact des accords commerciaux internationaux sur les femmes et les hommes<sup>7</sup>.

Le premier rapport traite des enjeux de la libéralisation du commerce sur les femmes. Ainsi, le commerce international touche les femmes dans différents secteurs, particulièrement en ce qui concerne la santé et l'éducation. En effet, ce sont des secteurs où les femmes sont majoritaires dans les emplois et qui sont plus vulnérables à la libéralisation des services, même si le gouvernement du Canada a affirmé qu'il ne toucherait pas à ces secteurs.

Une de ces études démontre quels sont les mécanismes de consultation du gouvernement canadien auprès de la population et des femmes en particulier, et comment les considérations liées à l'égalité entre les sexes peuvent être intégrées dans les politiques commerciales. Le rapport met en évidence que les processus de consultation organisés par le gouvernement prennent difficilement en compte les femmes et la question de l'égalité des sexes dans les accords commerciaux. Il démontre aussi comment ces accords avantagent plutôt les secteurs industriels et des affaires.

De plus, même s'il existe au Canada des organismes gouvernementaux responsables de la condition féminine, ceux-ci ne sont pas intégrés dans le processus de négociation des accords commerciaux. C'est pour cette raison que les groupes de femmes au Canada et dans les autres pays des Amériques ont décidé de faire pression sur les gouvernements pour influencer sur leurs décisions dans le processus de négociation. Le document de CFC souligne l'initiative du Forum des femmes créé dans le cadre du Forum de la société civile des Amériques et de la présentation, en 1999, au ministre du Commerce international du Canada de recommandations au sujet de la prise de considération des femmes dans le processus de la ZLEA. Le texte dénonce aussi le mécanisme de consultation de la société civile qui filtrerait les contributions ne portant pas sur le commerce ou étant jugées non constructives.

---

<sup>7</sup> *Les Canadiennes et le commerce : Survol des principaux enjeux* (août 2000), *Politique internationale en matière de commerce : Une introduction* (mars 2000) et *Commerce international : Intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le processus d'élaboration des politiques. Initiatives et leçons* (décembre 2000) disponibles en ligne : [http://www.cfc-swc.gc.ca/pubs/pubssubject\\_f.html](http://www.cfc-swc.gc.ca/pubs/pubssubject_f.html)

Enfin, le rapport félicite l'initiative du Canada, prise dans le cadre du processus de négociation de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). En effet, en 1997, le gouvernement du Canada a formé un sous-comité, composé de CFC et du ministère des Affaires étrangères et du commerce international (MAECI), qui traitait des questions des rapports sociaux entre les sexes au sein de l'APEC. Le rapport recommande de s'inspirer des expériences de l'APEC tout en intégrant les critiques de ce qui s'est fait au sein d'autres accords commerciaux afin de renforcer la transparence et le processus démocratique des négociations commerciales.

Au **Québec**, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale a présenté, en décembre 2000, suite à une consultation publique, un rapport sur les effets politiques et socio-économiques de la ZLEA sur le Québec. Dans son rapport, la Commission recommande certaines actions au gouvernement : ainsi, l'Exécutif doit favoriser la transparence dans les négociations et informer la population de l'avancement des pourparlers; de plus, les parlementaires doivent être consultés et devraient pouvoir se prononcer sur la question. La Commission propose la création d'un forum parlementaire au sein du Sommet des Amériques comme ceux qui existe dans l'Union européenne et le MERCOSUR. Elle demande enfin au gouvernement du Québec de ratifier trois conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et au gouvernement du Canada de faire en sorte que les autres gouvernements incluent des normes environnementales dans leur législation<sup>8</sup>.

Le Conseil du statut de la femme, qui est un organisme gouvernemental veillant à ce que les droits des femmes soient respectés au Québec, s'est aussi penché sur la question et a rédigé un rapport en réponse à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec. Dans ce texte, le Conseil précise que le développement social n'accompagne pas toujours la croissance économique, qui est l'objectif des accords de libre-échange. De plus, il existe un risque pour le Québec et le Canada de voir la présence de l'État, traditionnellement fort, diminuer. Les Québécoises sont donc touchées par la libéralisation du commerce dans le sens où cela entraînerait une diminution des services publics, incluant les services de santé et d'éducation, ce qui conduirait les femmes à rester à la maison pour s'occuper des malades et augmenterait leur part de travail non rémunéré. Le Conseil est persuadé que « les femmes ont besoin de l'État pour atteindre l'égalité ». Il déplore aussi le manque de femmes dans les

---

<sup>8</sup> Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec, *Le Québec et la Zone de libre-échange des Amériques : Effets politiques et socio-économiques*, décembre 2000.

secteurs clés des négociations de la ZLEA, soit le commerce et l'économie. Dans son rapport, le Conseil recommande aux gouvernements du Québec et du Canada de s'assurer que des clauses sur les droits humains soient incluses dans la ZLEA, ainsi que des objectifs sociaux et égalitaires. Il recommande en outre de maintenir l'exclusion de clauses de libéralisation des services de santé et d'éducation. Le Conseil exhorte aussi le gouvernement du Québec de ratifier trois conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Il demande enfin que soit créé un véritable forum permettant la participation de la société civile, disposant des mêmes moyens que le Forum destiné aux gens d'affaires<sup>9</sup>.

Aux **États-Unis**, le gouvernement a fait voter par le Sénat et la Chambre des représentants, en août 2002, un accord lui permettant de signer et de mettre en vigueur rapidement les accords de libre-échange. Cette entente connue sous le nom de « Fast Track » ou encore « Trade Promotion Authority » stipule que le Congrès n'a plus l'autorité d'amender les accords de libre-échange mais peut seulement les approuver ou les refuser<sup>10</sup>. Le gouvernement peut donc avoir la certitude qu'un accord négocié sous ces conditions ne sera pas modifié par le parlement. Néanmoins, le Sénat peut encore vérifier si un accord de libre-échange signé va à l'encontre des lois antidumping des États-Unis.

Dans le cas du **Mexique**, madame Saldaña Pérez, sénatrice de la République, nous a présenté un rapport. Celui-ci montrait comment les pouvoirs exécutif et législatif ont une position différente quant aux impacts de la ZLEA sur la population. Le gouvernement mexicain est en faveur de la ZLEA mais reste conscient que le secteur agricole est le plus fragile et que les femmes ne seront pas touchées de la même façon que les hommes. Le parlement mexicain est plutôt partagé sur la question et l'opinion des parlementaires a été avancée lors d'assemblées interparlementaires, les parlementaires présents ayant présenté des rapports au Sénat ou à la Chambre des députés. Néanmoins, la Chambre des députés a soumis au gouvernement

---

<sup>9</sup> Avis du Conseil du statut de la femme, *Les Québécoises, la mondialisation et la Zone de libre-échange des Amériques: une première réflexion*, Québec, avril 2001.

<sup>10</sup> U.S. Department of State, Trade Promotion Authority, Fact Sheet, Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs, Washington, DC, August 23, 2002, [www.state.gov/g/oes/rls/fs/2002/12953.htm](http://www.state.gov/g/oes/rls/fs/2002/12953.htm)

fédéral une résolution concernant les droits des agriculteurs. Le pouvoir législatif recommande que des structures soient mises en place afin de permettre aux femmes de discuter des accords commerciaux et que des spécialistes des questions des femmes soient inclus dans les négociations. Il exhorte aussi que soit créé un programme national permettant aux femmes un accès aux emplois et à la formation technologique<sup>11</sup>.

En 2003, le **Venezuela** a proposé un accord alternatif à la ZLEA : l'Alternative Bolivarienne pour l'Amérique (ALBA). Ce projet vise la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en offrant des services de qualité comme contrepoids à l'élimination de l'État. C'est une alternative qui vise à favoriser l'intégration latinoaméricaine. Pour ce faire, il est prévu de créer des fonds compensatoires pour la convergence structurelle afin de financer les investissements dans les infrastructures et les services. L'ALBA donnerait aussi aux États le droit de mettre en place des programmes destinés aux secteurs productifs, ce qui permettrait d'atténuer les inégalités<sup>12</sup>. Le gouvernement insiste aussi sur le fait qu'il préfère renforcer l'intégration régionale avant de continuer à négocier la ZLEA. Le parlement du Venezuela ne semble pas s'être prononcé sur la question de l'ALBA, mais lors de la session spéciale du 14 janvier 2005, le président de la République a annoncé dans le discours annuel prévu par la constitution son intention à propos de l'ALBA<sup>13</sup>. De plus, en 2001, à la suite de la rencontre de la COPA à Québec, la députée Benita Araujo de Chacon a demandé que le parlement analyse l'entrée du Venezuela dans la ZLEA.

À **Cuba**, le parlement a affirmé qu'il supporterait l'Alternative Bolivarienne pour l'Amérique (ALBA). Cette proclamation approuve aussi la signature d'une déclaration commune entre le Venezuela et Cuba sur la mise en place de cet accord. Selon l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba, il faut que les pays d'Amérique latine refusent la ZLEA, laquelle serait une menace de colonisation de la région par les États-Unis<sup>14</sup>.

---

<sup>11</sup> Formulaire de collecte d'information en vue de la rédaction d'un rapport sur les femmes et la ZLEA par madame Fatima Houda-Pepin, députée à l'Assemblée nationale du Québec et rapporteure de la thématique « Femmes et ZLEA », devant être soumis à la Réunion annuelle du Réseau en avril 2005. Position des parlementaires et/ou gouvernements des Amériques, Lucero Saldaña Pérez, Sénatrice de la République, Mexique.

<sup>12</sup> Por qué el ALBA, Antonio Morriilo, Radio Nacional de Venezuela, 16 de Febrero de 2005, [www.rnv.gov.ve/noticias/index.php?act=ST&f=15&t=13735](http://www.rnv.gov.ve/noticias/index.php?act=ST&f=15&t=13735)

<sup>13</sup> <http://www.asambleanacional.gov.ve/ns2/diarios.asp?id=528>

<sup>14</sup> <http://www.rnv.gov.ve/noticias/index.php?act=ST&f=15&t=13735>

La Chambre des députés du **Brésil**, pour sa part, a organisé, du 23 au 24 octobre 2001, en collaboration avec le ministère des Relations extérieures, un séminaire sur le Brésil et la ZLEA. Cette conférence a analysé la place du Brésil dans le monde en considérant différents accords de libre-échange comme le MERCOSUR, la ZLEA, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou encore l'Union européenne. Des arguments en faveur et contre la ZLEA ont été avancés mais la majorité des participants étaient d'accord que la ZLEA doit satisfaire les intérêts du Brésil qui désire stimuler son commerce avec le reste du monde ainsi que ses exportations. Par conséquent, le gouvernement du Brésil négocie une ZLEA qui favorisera un accès à des marchés plus dynamiques, réduira les barrières non tarifaires et mettra fin au protectionnisme. De plus, la protection de la propriété intellectuelle permettra de stimuler la capacité technologique des pays<sup>15</sup>.

Au **Paraguay**, le ministère des Affaires étrangères a organisé, le 17 juillet 2003, une conférence débat portant sur la ZLEA et ses impacts socio-économiques sur le Paraguay ainsi qu'un séminaire traitant des défis et perspectives du MERCOSUR et de la ZLEA pour le Paraguay<sup>16</sup>. Des participants ont alors affirmé être davantage en faveur du Mercosur que de la ZLEA, dénonçant les conditions imposées par les États-Unis dans la négociation de ce traité<sup>17</sup>.

### ***3.2 Les organisations interparlementaires et les parlements régionaux***

Les organisations interparlementaires et les parlements régionaux ont aussi exprimé leurs opinions sur la ZLEA, soit par l'intermédiaire de séminaires ou de déclarations.

Le **Parlement andin** a organisé un séminaire régional sur les négociations de la ZLEA les 10 et 11 décembre 2002 à Lima au Pérou. À la suite de cette rencontre, une déclaration sur la position du Parlement andin à l'égard de la ZLEA a été adoptée. Celui-ci estime qu'il faut consolider la communauté andine et favoriser la création d'accords du type Communauté andine des nations (CAN)-MERCOSUR. L'organisation considère qu'il faut un plus grand débat au sein des négociations et que la société et les parlementaires doivent y participer. La déclaration insiste aussi sur le besoin de transparence dans les négociations. Le Parlement rappelle la fragilité environnementale de la forêt amazonienne et l'importance qu'un accord

---

<sup>15</sup> Seminar: Brazil and the FTAA, Chamber of Deputies, Institute of Research in International Relations (IPRI)/FUNAG, Brasilia, 2002.

<sup>16</sup> [www.ftaa-alca.org/SPCOMM/SOC/cs24r1\\_e.asp](http://www.ftaa-alca.org/SPCOMM/SOC/cs24r1_e.asp)

<sup>17</sup> [www.argenpress.info/notas.asp?num=006557](http://www.argenpress.info/notas.asp?num=006557)

comme la ZLEA en tienne compte. Selon les parlementaires de la région andine, la ZLEA est possible seulement si les pays développés modifient leurs politiques concernant les brevets, la propriété intellectuelle et les subventions agricoles. Enfin, la ZLEA devrait pouvoir diminuer le niveau de pauvreté, créer des emplois et améliorer la qualité de vie des habitants de la région<sup>18</sup>.

Le **Parlement latinoaméricain** (PARLATINO) de son côté a discuté de la ZLEA lors d'un séminaire professionnel sur le cérémonial, le protocole et les événements en Amérique latine qui a eu lieu du 19 au 20 mai 2004. La conférence d'ouverture de ce séminaire était intitulée « La ZLEA : problème ou solution pour l'Amérique latine ». Le député Ney Lopes, président du Parlatino, y a conclu que l'impact de la ZLEA sur les pays d'Amérique latine dépendra de chaque pays et de la façon dont sont gérées les négociations. Il a rappelé que celles-ci doivent mettre les parlementaires à contribution. De plus, l'accord aura toujours des impacts socioculturels, environnementaux, politiques et économiques, l'essentiel étant de faire en sorte que ceux-ci soient positifs<sup>19</sup>.

Pour sa part, le **Parlement autochtone des Amériques** s'oppose à la création de la ZLEA. Selon ce parlement régional, les pays d'Amérique latine ne sont pas au même niveau d'avancement économique ou technologique que les pays développés. C'est pour cette raison qu'ils ne se sentent pas préparés pour négocier un accord de libre-échange avec ces pays<sup>20</sup>.

### **3.3 Les réunions interparlementaires**

Différentes réunions interparlementaires ont permis aux parlements de se prononcer sur la création de la ZLEA.

À Quito, en Équateur, une **réunion continentale parlementaire à propos de la ZLEA et du rôle des parlementaires de la région** a eu lieu du 29 au 30 octobre 2002. Étaient présents des parlementaires de la Bolivie, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Mexique, du Nicaragua, du Pérou, du Québec, du Salvador, de l'Uruguay et du Venezuela.

---

<sup>18</sup> El Parlamento Andino frente al Área de Libre Comercio de las Américas, Seminario/Taller Regional sobre las negociaciones del ALCA, Lima, 10 y 11 de diciembre de 2002, [www.parlamentoandino.org](http://www.parlamentoandino.org).

<sup>19</sup> [www.parlatino.org/printWindow.php?tbl=&id=820&lq=es](http://www.parlatino.org/printWindow.php?tbl=&id=820&lq=es)

<sup>20</sup> [www.parlamentoindigenadeamerica.org](http://www.parlamentoindigenadeamerica.org)

La déclaration finale adoptée à l'issue de cette réunion rappelle le rôle de législateur que jouent les parlementaires. Elle dénonce aussi le fonctionnement des négociations qui ont laissé de côté les parlementaires. Les signataires rappellent aussi que c'est le parlement qui doit étudier les accords de libre-échange qui peuvent avoir un impact négatif sur les travailleurs et la production agricole. Les réformes économiques et les privatisations ayant un impact sur la société (dans le sens où ce sont les services essentiels qui sont touchés) ont été dénoncées, de même que le système de propriété intellectuelle qui sera intégré à la ZLEA et qui servirait l'intérêt des États-Unis seulement. Toujours selon la déclaration, le but de la ZLEA est de renforcer l'hégémonie des États-Unis. Les parlementaires présents y ont invité à créer des commissions spéciales traitant de la ZLEA. Les parlements devront aussi évaluer les résultats d'autres accords déjà en place. Les signataires ont proposé que les documents de travail utilisés pour les négociations de la ZLEA soient mis à la disposition de tous afin d'éliminer le caractère secret des négociations. Les parlementaires recommandent enfin de rejeter la ZLEA et de renforcer les accords régionaux déjà existants<sup>21</sup>.

Également à Quito, en Équateur, du 27 au 28 juillet 2004, a eu lieu le premier **Forum parlementaire des Amériques** qui était organisé dans le cadre du Forum social des Amériques. Les participants provenaient de l'Argentine, du Brésil, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, du Guatemala, du Mexique, du Salvador et du Venezuela.

Ce forum traitait essentiellement des problèmes de la région dont celui de la ZLEA. Les parlementaires présents à ce forum ont dénoncé les politiques néolibérales en vigueur dans leur pays. Celles-ci auraient un impact négatif particulièrement sur les femmes. Selon les participants au forum, les accords de libre-échange ont été négociés sans consulter les parlements. Ces accords, selon les signataires de la déclaration, ont des effets négatifs sur la souveraineté des pays tout en aggravant la situation des travailleurs et en renforçant les inégalités. Un appui aux parlementaires mexicains concernant la renégociation de l'ALENA a aussi été mentionné. Une demande a été présentée aux parlementaires d'Amérique centrale pour qu'ils ne ratifient pas le traité de libre-échange signé par leurs gouvernements avec les États-Unis. Cette déclaration insiste aussi sur la priorité des parlementaires face aux accords régionaux entre pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les parlementaires présents à cette réunion se sont prononcés contre la ZLEA, l'Accord de libre-échange États-Unis/Amérique

---

<sup>21</sup> Encuentro Continental Parlamentario Sobre el ALCA y el Rol de los Parlamentos de la Región, Declaración de Quito, [www.ctera.org.ar/Web/alca/rtf/quito\\_parlamentarios.rtf](http://www.ctera.org.ar/Web/alca/rtf/quito_parlamentarios.rtf), 29 y 30 de octubre de 2002.

central (CAFTA) et autres accords en appuyant les mouvements de lutte contre les accords de libre-échange. La déclaration propose de travailler conjointement avec les groupes sociaux et de femmes et affirme son appui au mouvement de la marche mondiale des femmes<sup>22</sup>.

Enfin, le 15 mai 2003, a eu lieu à Quito une **réunion de parlementaires andins** au sujet de l'impact des traités internationaux sur l'environnement. La déclaration, signée par le député Ricardo Ulcuango de l'Équateur et le sénateur Jorge Robledo de Colombie, stipule que les parlementaires présents à cette rencontre sont contre la ZLEA. Ils soulignent l'importance de développer les marchés internes et de privilégier les accords entre les pays d'Amérique latine. Selon ces parlementaires, les politiques de développement ne tiennent pas compte des droits des autochtones. Ils recommandent aussi de favoriser les politiques de développement économique qui protège l'environnement. En outre, ils invitent les parlementaires de la région à appuyer la résistance des sociétés face à la ZLEA<sup>23</sup>.

### **3.4 Les activités d'information**

D'autres pays des Amériques ont aussi organisé des activités d'information avec la société civile. Le **comité de représentants gouvernementaux sur la participation de la société civile** a diffusé sur son site Internet les différentes actions des gouvernements<sup>24</sup> :

- En **République dominicaine**, des séminaires et des conférences ont été organisés par le ministère des Affaires étrangères en vue d'établir une acceptation globale au sujet des avantages et des inconvénients de la ZLEA. De plus, le gouvernement a mis en priorité la transparence dans les négociations car le consensus au sein des différents partis politiques est nécessaire à l'approbation de l'accord par le Congrès de ce pays.

---

<sup>22</sup> Declaración del Primer Foro Parlamentario de las Américas, Quito, 27 y 28 de julio de 2004.

<sup>23</sup> Encuentro de parlamentarios andinos sobre el impacto de los convenios internacionales (ALCA, OMC, TLCAN) en el medio ambiente, Declaración, Quito, 15 de mayo del 2003, [www.accionecologica.org](http://www.accionecologica.org).

<sup>24</sup> FTAA – Committee of government representatives on the participation of civil society, Best Practices and illustrative examples of consultations with civil society at the national/regional level, [www.ftaa-alca.org/SPCOMM/SOC/cs24r1\\_e.asp](http://www.ftaa-alca.org/SPCOMM/SOC/cs24r1_e.asp).

- Les chefs de gouvernements membres de la Communauté des Caraïbes (**CARICOM**) ont organisé une conférence en juillet 2002 qui invitait la société civile à participer aux différents processus d'intégration engagés par la région. Dans le cadre de cette conférence, trois groupes de travail ont traité respectivement du développement égalitaire des ressources humaines, notamment la question des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des migrations et des diasporas; du marché unique des Caraïbes et de l'investissement en capital ainsi que de la gouvernance.
- Au **Costa Rica**, un dialogue a été instauré entre le gouvernement et l'Assemblée législative afin que les parlementaires restent au courant de l'évolution des négociations. Le but de ces consultations est de déterminer l'opinion de la société civile par à l'égard de la ZLEA, de même que la position du pays.
- Le ministère des Affaires étrangères d'**Argentine** a mis en place, en décembre 2000, un groupe de travail avec le Parlement. Ce groupe est composé de législateurs travaillant déjà pour des comités parlementaires sur les questions d'affaires étrangères, de commerce, d'industrie, d'agriculture, du MERCOSUR, d'intégration et de négociations commerciales. De plus, le centre d'économie industrielle du gouvernement a analysé les impacts de l'accord.
- Le gouvernement du **Chili** a mis en place un conseil ministériel qui inclut des parlementaires et qui tient compte des différents points de vue concernant les négociations de la ZLEA. Ces consultations se tiennent en vue de se conformer aux lois et à la Constitution. Le gouvernement a aussi organisé des séminaires dans l'ensemble du pays afin d'informer la société civile sur le fonctionnement de la ZLEA.
- Le ministère du Commerce extérieur de la **Colombie**, en collaboration avec la *Asociación Latinoamericana de Integración* (ALADI), a organisé le 23 mai 2002 un séminaire sur les effets de la ZLEA sur l'économie colombienne.
- Le gouvernement de l'**Équateur** a publié un document présentant les stratégies du pays par rapport à la ZLEA afin de susciter un débat au sein de la population. Il a aussi organisé plusieurs séminaires et forums sur la question de la ZLEA, aussi bien dans la ville de Quito que de Guayaquil.

- Le gouvernement du **Pérou** a créé un comité ZLEA/Pérou qui transmet l'information sur les négociations de la ZLEA au Congrès de ce pays. Le gouvernement a aussi créé un groupe de travail sur les questions environnementales. Ce groupe comprend des représentants de différents ministères ainsi que de la société civile. De juillet à octobre 2002, le groupe a animé des ateliers sur les perspectives des négociations de la ZLEA par rapport à l'environnement. Les sujets de la propriété intellectuelle, des investissements, de l'agriculture et du traitement différencié ont été traités au cours de ces ateliers. De plus, un autre groupe de travail sur le commerce et le droit du travail a été créé à l'initiative du ministère du Commerce extérieur et du Tourisme.

## **Conclusion**

Comme je l'avais précisé dans mon introduction, je vous ai présenté un rapport d'étape préliminaire qui reflète les positions des différents parlements et gouvernements au sujet de l'impact de la ZLEA sur les femmes.

Du côté des pays pris individuellement, les positions des parlements sont partagées et certaines divergences sont formulées au sein même d'un parlement. Néanmoins, tous les parlementaires demandent une plus grande transparence dans les négociations et estiment aussi que les membres du pouvoir législatif n'y sont pas assez présents.

En effet, même si des séminaires ont été organisés pour informer la population sur le fonctionnement de la ZLEA, ces actions ne sont pas entreprises dans tous les pays qui prennent part aux négociations et le sentiment que les négociations se font dans le secret est toujours présent.

Enfin, lorsqu'il s'agit des rencontres interparlementaires, la prise de positions est différente. Les parlementaires présents à ces rencontres se sont en effet prononcés contre la ZLEA.

Par ailleurs, à part le Réseau des femmes parlementaires des Amériques, très peu de parlements ou d'organisations parlementaires ont touché abordé cette problématique dans leurs discussions. Malgré la recommandation qui avait été adoptée à Caracas en vue d'effectuer un suivi constant des impacts de la ZLEA sur les femmes, il est très difficile de trouver des documents sur le sujet au sein des parlements. Les gouvernements non plus n'ont pas produit de rapports sur la situation des femmes.

Il faut donc continuer à mettre l'accent sur la question des femmes dans les prochaines réunions. De plus, comme aucune autre réunion ministérielle n'est prévue pour le moment, les parlementaires doivent se préparer au prochain Sommet des Amériques où un volet sera consacré aux négociations de la ZLEA. Le sujet de ce quatrième sommet étant « Créer des emplois pour lutter contre la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique », il est important de s'assurer que les femmes soient prises en considération.

En terminant, nous insistons pour que les parlements qui ne l'ont pas encore fait prennent position sur la question de la ZLEA et que tous les parlements des Amériques se penchent sérieusement sur l'impact de cet accord sur les femmes. Pour cela, je devrai compter sur la collaboration de tous les Parlements membres de la COPA pour nous fournir les informations demandées dans le questionnaire, informations à partir desquelles nous pourrions établir un état exhaustif des lieux. Cela nous permettra de mieux cibler les priorités pour les actions futures du Réseau, de préciser quel rôle les parlementaires doivent jouer dans le processus de négociation de la ZLEA et prendre des positions institutionnelles en tant que Réseau des femmes parlementaires des Amériques sur cet enjeu important.

## DERNIERS DÉVELOPPEMENTS EN MATIÈRE DE CONDITION FÉMININE AU QUÉBEC ET AU CANADA

### 1. Sur le plan de la représentation politique

#### **Au Québec**

Depuis les élections du 14 avril 2003, l'Assemblée nationale compte 40 femmes députées, ce qui représente 32 % de ses membres (125 députés). Selon le palmarès établi par l'Union interparlementaire (UIP), le Québec se classerait au 14<sup>e</sup> rang des pays ayant fait élire le plus grand nombre de femmes. Précisons que le Québec est l'un des seuls endroits au monde à avoir réussi à faire élire une telle proportion de femmes sans mode de scrutin proportionnel et sans mesures particulières favorisant l'élection des femmes.

Le cabinet du premier ministre du Québec, Jean Charest, compte pour sa part 10 femmes sur 27 ministres, soit une proportion féminine de 37 % au sein du conseil des ministres. Soulignons d'ailleurs que la présence des femmes à l'Assemblée nationale et au sein du gouvernement est en constante progression, d'une élection à l'autre, au Québec.

Sur le plan municipal, toutefois, seuls 10 % des maires et 25% des conseillers municipaux étaient des femmes en 2004. Afin de faciliter l'accession des femmes à des postes de décision à l'échelle locale et régionale, le gouvernement du Québec a reconduit, pour l'année 2004-2005, le programme *À égalité pour décider* qui vise à accroître la présence féminine au sein des instances locales et régionales.

Notons par ailleurs que dans la haute fonction publique québécoise, la proportion de femmes occupant un poste de sous-ministre ou de sous-ministre adjointe est passée de 11,8 % à 25 % entre 1994 et 2003. Pour la même période, la proportion d'organismes publics présidés par des femmes a plus que quadruplé, passant de 5,6 % à 23,5 %.<sup>1</sup>

#### **Au Canada**

Les élections fédérales du 28 juin 2004 n'ont pas permis d'accroître la présence féminine à la Chambre des communes d'Ottawa. En chiffre absolu, le nombre de femmes élues passe de 62 à 65 - mais leur proportion reste stable à 21 %, puisque 7 nouvelles circonscriptions ont été ajoutées-, pour un grand total de 308 sièges. Selon la compilation effectuée par l'Union interparlementaire, le Canada se classe ainsi au 33<sup>e</sup> rang des pays (parlements nationaux) en ce qui a trait à la proportion de femmes élues (données à jour au 30 juin 2004)<sup>2</sup>. Sur le plan du nombre de candidatures féminines, on avait pourtant noté une légère amélioration par rapport

---

<sup>1</sup> CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *De l'égalité de droits à l'égalité de fait : repenser les stratégies et élargir la perspective*, Avis présenté à la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, mai 2004, p. 14.

<sup>2</sup> Le classement complet de l'UIP peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>

aux précédentes élections, celles-ci étant passées de 20,7 % à 23 %. Enfin, en ce qui concerne le pouvoir exécutif, le cabinet de 39 membres du premier ministre Paul Martin compte 9 femmes, ce qui représente un peu moins du quart (23 %) des portefeuilles attribués. C'est un recul par rapport au premier cabinet Martin qui comptait 11 femmes ministres.

## **2. Actions gouvernementales récentes**

### ***Au Québec***

Le gouvernement du Québec travaille actuellement à la définition d'une nouvelle politique en matière de condition féminine. Le Conseil du statut de la femme, un organisme gouvernemental de consultation qui a célébré son 30<sup>e</sup> anniversaire en 2003, a produit un avis<sup>3</sup> sur les orientations et les priorités que devrait prendre le gouvernement en vue d'atteindre une égalité de fait entre les hommes et les femmes. Depuis quelques mois, la commission parlementaire des affaires sociales tient une consultation générale qui permet aux différents acteurs intéressés par cette question de se prononcer sur le contenu de cet avis. Ce processus de consultation permettra ainsi d'enrichir la réflexion du gouvernement en vue de la rédaction de sa nouvelle politique.

Le gouvernement du Québec travaille également à l'élaboration d'une politique sur la conciliation travail-famille, une problématique de première importance pour les femmes québécoises. Un document de consultation intitulé *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille*<sup>4</sup> a été rendu public par le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille au mois de juin 2004. Dans le cadre de sa politique familiale, le gouvernement du Québec a aussi bonifié le régime actuel de congés parentaux pour qu'il réponde de façon plus adéquate aux besoins et aux réalités des familles québécoises à la suite d'une entente avec le gouvernement fédéral.

### ***Au Canada***

Depuis janvier 2004, une prestation de compassion peut être obtenue pendant six semaines pour les travailleuses et les travailleurs canadiens qui s'absentent temporairement de leur travail pour fournir des soins et un soutien à leur enfant, leur mère, leur père ou leur conjoint gravement malade. Cette mesure est particulièrement intéressante pour les femmes puisque, dans une plus forte proportion que les hommes, ce sont elles qui s'occupent de proches parents malades.

Un groupe de travail créé en 2001 pour étudier les améliorations éventuelles aux mesures d'équité salariale à l'échelle fédérale a déposé son rapport à l'été 2004. Notons que le gouvernement fédéral et les gouvernements de la plupart des provinces et territoires ont adopté des lois ou des politiques en matière d'équité salariale. Au Québec, la Loi sur l'équité salariale adoptée en 1996 s'applique tout autant dans le secteur public que dans le secteur privé (entreprises de 10 employés ou plus).

---

<sup>3</sup> Cet avis est disponible en version électronique.

<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/commissions/cas/egalite/avis.pdf>

<sup>4</sup> Le document de consultation est disponible en version électronique à l'adresse suivante : [http://www.mfe.gouv.qc.ca/famille/conciliation\\_travail\\_famille/consultation/document/index.asp](http://www.mfe.gouv.qc.ca/famille/conciliation_travail_famille/consultation/document/index.asp)



## RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES

TEXTE DE RÉFLEXION  
préparé pour le Comité Exécutif

### LES IMPACTS DES MIGRATIONS SUR LES FEMMES DANS LE CONTEXTE DE L'INTÉGRATION CONTINENTALE

#### 1. Problématique

L'impact de l'intégration continentale sur le phénomène des migrations n'est considéré que depuis peu par la recherche. La mondialisation et la libéralisation des échanges sont certainement à l'origine d'une pression pour faciliter la mobilité des travailleurs du Sud vers le Nord, attirés par les possibilités d'emploi et les salaires des pays industrialisés. L'augmentation des migrations internes dans les pays en développement peut également être reliée à la mondialisation, puisque la création de zones franches et l'implantation d'industries nouvelles, favorisées par la libéralisation des normes sur les investissements, exercent un important pouvoir d'attraction sur les habitants des régions rurales<sup>1</sup>.

La problématique des conséquences de la migration sur les femmes dans le contexte de l'intégration économique semble, quant à elle, avoir été peu étudiée par les chercheurs<sup>2</sup>. Pourtant, 72 % des travailleurs migrants dans le monde sont des femmes<sup>3</sup>. En Amérique, le *Rapporteur spécial sur les travailleurs migrants et leurs familles* affirmait dans son deuxième rapport d'étape, en avril 2001, que les femmes représentaient 47,5 % des migrants de

---

<sup>1</sup> Peter Stalker, *Workers Without Frontiers. The Impact of Globalization on International Migration*, International Labour Office, Genève, 2000, p. 72.; Alan B. Simmons, «Mondialisation et migrations internationales: tendances, interrogations et modèles théoriques», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 31, n° 1 (printemps 2002), p. 7-33; Zoraida Portillo, «Migration of Women is a Survival Strategy». *Third World Network*, [www.twinside.org.sg/title/survival-cn.htm], (page consultée le 4 août 2003).

<sup>2</sup> Maria Thorin, *The Gender Dimension of Globalisation: A Review of the Literature with a Focus on Latin America and the Caribbean*. ECLAC, Chili, décembre 2001, p. 40.

<sup>3</sup> Women and the Economy-UN Platform for Action Committee, «Globalization and Migration», *Women and globalisation*, 2003, [www.unpac.ca/economy/g\_migration.html], (page consultée le 18 juillet 2003).

l'hémisphère<sup>4</sup>. Le service domestique et l'industrie manufacturière sont les principaux secteurs qui emploient les travailleuses migrantes. Les femmes migrantes sont également les principales victimes du trafic humain, qui les dirige notamment vers la prostitution<sup>5</sup>.

### 1.1. Principales caractéristiques du phénomène migratoire dans les Amériques

On distingue trois types de migrations: les migrations forcées, les migrations de travailleurs et les migrations familiales. Les migrations forcées sont le fait de conflits armés qui obligent les populations à fuir la violence qui frappe leur région. Les migrations de travailleurs, celles qui nous intéressent davantage ici, sont essentiellement de nature économique. Elles résultent du désir des individus d'améliorer leurs possibilités d'emploi et leurs conditions de vie. Les migrations familiales sont, en quelque sorte, la contrepartie des migrations de travailleurs mais également des migrations forcées. Elles sont motivées par le désir ou la nécessité de réunir les familles séparées par l'émigration d'un de leurs membres. La migration constitue donc généralement une stratégie de survie pour des individus qui tentent d'échapper à la violence ou qui recherchent de meilleures conditions de vie et de travail<sup>6</sup>. Les migrations peuvent également être de durée variable: certaines sont temporaires, d'autres, saisonnières et d'autres encore sont définitives. Il existe aussi différentes catégories légales d'immigrants: légaux, clandestins, requérants d'asile et réfugiés<sup>7</sup>.

Quant aux migrations féminines dans les Amériques, elles sont en bonne partie causées par le surplus de main-d'œuvre féminine peu qualifiée dans les pays d'origine, qui pousse les femmes à chercher de meilleurs emplois à l'étranger, surtout dans les autres pays d'Amérique latine mais également aux États-Unis et au Canada<sup>8</sup>.

On observe cependant une évolution des tendances migratoires selon les sexes: les flux migratoires en provenance d'Amérique latine vers l'Amérique du Nord se masculinisent, en raison principalement de la proportion croissante de Mexicains parmi les immigrants qui travaillent aux États-Unis. Par contre, la proportion de femmes dans les flux migratoires entre les pays d'Amérique latine est en hausse. Ces phénomènes s'expliquent peut-être par les caractéristiques de la demande dans certains secteurs d'emplois dans les pays d'accueil. Ainsi, on peut penser que plus d'hommes en provenance du Mexique ou de la Bolivie et du Chili se rendent, les premiers, aux États-Unis et les seconds, en Argentine, en raison de la demande pour des travailleurs agricoles, tandis que les immigrants d'origine colombienne au Venezuela

---

<sup>4</sup> Inter-American Commission on Human Rights, *Second Progress Report of the Special Rapporteurship on Migrant Workers and their Families in the Hemisphere*, 16 avril 2001, [<http://www.cidh.oas.org/annualrep/2000eng/chap.6.htm>], (page consultée le 28 août 2003).

<sup>5</sup> Nous n'abordons pas ici la problématique du trafic des personnes, sinon pour la mentionner. Sa complexité fait en sorte qu'elle mériterait qu'on lui accorde plus d'importance qu'il n'est possible de le faire dans le contexte du présent document.

<sup>6</sup> G. C. J. Van Kessel, «International Migration and the Summit of the Americas», *Economic Commission on Latin American and the Caribbeans*, c. 2000, [<http://www.eclac.cl/celade/proyectos/migracion/VanKessel.doc>], (page consultée le 4 septembre 2003), p. 1-3.

<sup>7</sup> Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, *L'impact des migrations sur les femmes en Amérique latine*, février 2003, p. 1.

<sup>8</sup> Dane Rowlands et Ann Weston, «Executive Summary», *Governance, Gender, Development Assistance and Migration. Report for Citizenship and Immigration Canada. The North-South Institute*, 1998, [<http://www.rcmvs.org/investigacion/governance.htm>], (page consultée le 5 septembre 2003).

sont en majorité des femmes, étant donné leur plus grande participation dans le secteur des services, incluant le service domestique. D'autres facteurs peuvent cependant influencer les proportions d'hommes et de femmes dans les flux migratoires, tels que la nature des réseaux migratoires ou l'importance de la réunification familiale comme motif d'émigration<sup>9</sup>.

Les travailleurs migrants constituent une source très importante de revenus pour leurs pays d'origine et pour les membres de leur famille laissés derrière. Selon la Division de la population des Nations Unies, les envois de fonds des travailleurs originaires d'Amérique latine et des Caraïbes représentaient, en 2000, plus de 17 milliards \$US<sup>10</sup>. Les envois de fonds des travailleurs mexicains aux États-Unis, par exemple, s'élevaient à 9,2 milliards \$US en 2002 et devenaient ainsi la troisième source de devises étrangères au pays, derrière le pétrole et le tourisme<sup>11</sup>. Les migrations constituent donc, en quelque sorte, une réponse aux problèmes des sociétés affectées par la pauvreté<sup>12</sup>.

Les pays d'accueil sont aux prises avec une problématique complexe. L'immigration répond certainement à des besoins démographiques et à une demande de main-d'œuvre<sup>13</sup>. Toutefois, le besoin de sécurité et la hausse, parmi la population, d'un sentiment de rejet manifesté à l'égard des immigrants amènent ces pays à revoir leurs politiques d'immigration. Les critères d'admission se resserrent, au détriment des travailleurs immigrants peu qualifiés. Cette situation provoque donc une diminution des flux migratoires réels et une augmentation de la pression aux frontières<sup>14</sup>. Il est possible également qu'elle contribue à la hausse de l'immigration clandestine et du trafic humain<sup>15</sup>.

Il importe par ailleurs de souligner que l'étude du phénomène des migrations s'avère fort difficile notamment en raison de l'ampleur de la migration clandestine, pour laquelle les données sont incomplètes et qui, par conséquent, échappe en bonne partie à l'analyse.

---

<sup>9</sup> ECLAC, *International Migration and Development in the Americas. Symposium on International Migration in the Americas, San José de Costa Rica, September 2000*, décembre 2001, [<http://www.eclac.org/publicaciones/Poblacion/2/LCL1632P!/LCL1632Pi.pdf>], (page consultée le 3 septembre 2003), p. 28-29.

<sup>10</sup> United Nations Population Division, «Latin America and the Caribbean», *International Migration Report 2002*, 2002, [<http://www.un.org/esa/population/publications/ittmig2002/locations/mainframeregions.htm>], (page consultée le 28 août 2003).

<sup>11</sup> Inter-American Commission on Human Rights, *Fourth Progress Report of the Rapporteurship on Migrant Workers and their Families*, 2002, [<http://www.cidh.org/annualrep/2002eng/chap.6.htm>], (page consultée le 19 août 2003).

<sup>12</sup> Dane Rowlands, *loc. cit.*

<sup>13</sup> Actuellement, près d'un habitant sur dix dans les pays développés est un immigrant, selon le rapport des Nations Unies sur les migrations internationales 2002, cité dans UNESCO, «La convention des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants va entrer en vigueur», *Communiqués de presse*, 27 juin 2003, [[http://portal.unesco.org/fr/ev.php@URL\\_ID=13200&URL\\_DO=DO\\_PRINTPAGE&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php@URL_ID=13200&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html)], (page consultée le 3 septembre 2003).

<sup>14</sup> Alan B. Simmons, *loc. cit.*, p. 17.

<sup>15</sup> *Ibid.*; G. C. J. Van Kessel, *loc. cit.*, p. 3.

## 1.2. L'état du droit international en matière de protection des migrants

Plusieurs ententes internationales confèrent des droits aux migrants et aux migrantes et les protègent contre la violence et la discrimination. La plus récente de ces conventions, la *Convention internationale sur la protection des droits des migrants et des membres de leur famille*, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2003. Il s'agit, à l'heure actuelle, du traité international le plus complet en matière de droits des migrants et de leur famille. Il définit des normes internationales à propos du traitement, des conditions de vie et des droits de ces travailleurs, quel que soit leur statut. Il établit également les obligations et les responsabilités des pays d'accueil<sup>16</sup>. Toutefois, des 22 pays qui l'ont ratifié, aucun ne figure parmi les grands pays d'immigration. Cette convention a néanmoins été ratifiée par plusieurs États d'Amérique latine: la Colombie, le Mexique, la Bolivie, l'Uruguay, Bélize, l'Équateur, le Salvador et le Guatemala (par ordre de ratification)<sup>17</sup>. La protection des travailleurs migrants est également assurée par les diverses conventions contre la discrimination en emploi et pour l'équité salariale administrées par l'*Organisation internationale du travail* (OIT), comme la *Convention concernant la discrimination (emploi et profession)* et la *Convention sur l'égalité de traitement (sécurité sociale)*, de même que par la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* des Nations Unies. Cette dernière, entrée en vigueur en 1969, vise non seulement à instaurer une égalité de droit mais aussi une égalité de fait qui permette aux différents groupes ethniques ou nationaux de jouir du même degré de développement social. C'est le premier instrument de protection des droits de la personne qui invite les États à prendre des mesures pour assurer le développement de certains groupes ethniques<sup>18</sup>.

D'autres conventions s'appliquent plus spécifiquement aux femmes et concernent par conséquent les femmes migrantes: la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW) et la *Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme*. La première, adoptée en 1979, définit ce qu'est la discrimination à l'égard des femmes et comprend une série de mesures pour l'éliminer. Elle protège les droits fondamentaux des femmes et garantit, notamment, l'égalité d'accès en matière d'emploi. Les États qui l'ont ratifiée se sont également engagés à prendre toutes les mesures appropriées pour combattre le trafic et l'exploitation des femmes<sup>19</sup>. La deuxième, adoptée à la suite de démarches entreprises par la *Commission interaméricaine sur les femmes* (CIM), non seulement reconnaît que la violence contre les femmes constitue une violation des droits de la personne, mais définit également les formes de violence dont les femmes peuvent être victimes tant dans la sphère privée que publique. La convention a été adoptée ou ratifiée par 30 pays<sup>20</sup>.

---

<sup>16</sup> Amnesty International, «Convention relative aux droits des migrants», *Les réfugiés ont des droits*, 1<sup>er</sup> juillet 2003, [<http://web.amnesty.org/pages/refugees-010703-news-fra>], (page consultée le 3 septembre 2003).

<sup>17</sup> UNESCO, *loc. cit.*

<sup>18</sup> Nations Unies, *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, [<http://untreaty.un.org/French/TreatyEvent2001/6.htm>], (page consultée le 20 août 2003).

<sup>19</sup> United Nations, Division for the Advancement of Women, «Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women», *Women Watch*, [<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw>], (page consultée le 20 août 2003).

<sup>20</sup> Inter-American Commission on Women, «Inter-American Convention on the Prevention, Punishment, and Eradication of Violence Against Women- 1994», *History of CIM*, 2000, [<http://www.oas.org/cim/English/History8.htm>], (page consultée le 3 septembre 2003).

### 1.3. Les principales initiatives américaines en matière de migration

En 1997, en raison de l'importance croissante du phénomène des migrations dans l'hémisphère, la *Commission interaméricaine des droits de l'Homme* (CIDH), à la suite d'une résolution adoptée par l'assemblée générale de l'*Organisation des États américains* (OÉA), nommait un *Rapporteur spécial sur les travailleurs migrants et les membres de leurs familles*. Le Rapporteur a notamment pour mandat d'examiner ce phénomène afin d'identifier ses grandes tendances et les formes d'abus dont sont victimes les travailleurs migrants. Il présente des recommandations aux États concernant la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants et publie des rapports de même que des études sur le sujet. À titre d'exemple, le Rapporteur participe à la réalisation d'une étude comparative sur le droit migratoire, en collaboration avec l'école de droit de l'université Villanova<sup>21</sup>.

Les États qui prennent part au processus des *Sommets des Amériques* ont également étudié cette problématique lors des sommets de Santiago (1998) et de Québec (2001). En 1998, les chefs d'État et de gouvernement des Amériques se sont engagés à conscientiser leurs populations à l'égard des abus et des discriminations dont sont victimes les travailleurs migrants. Ils ont également convenu d'accorder aux travailleurs migrants les mêmes conditions de travail que celles dont bénéficient leurs citoyens et se sont entendus pour contrer les abus commis à l'égard des travailleurs migrants par les employeurs ou par les autorités responsables des frontières et de l'immigration. En 2001, ils ont exprimé le désir d'accroître leur coopération, en particulier à l'égard du trafic illégal des personnes. Ils se sont également entendus sur l'implantation d'un *Programme interaméricain de promotion et de protection des droits humains des travailleurs migrants*<sup>22</sup>.

Par ailleurs, la question des migrations a donné lieu à la création de la *Conférence régionale sur la migration*, un forum multilatéral qui regroupe 11 États des Amériques<sup>23</sup>. La Conférence est aussi connue sous l'appellation «*Processus de Puebla*», du nom de la ville mexicaine dans laquelle s'est tenue la première rencontre du forum, en 1996. La Conférence poursuit trois objectifs principaux: la protection et le respect des droits des migrants, peu importe leur statut; la promotion d'une migration «sécuritaire et ordonnée»<sup>24</sup>; le dialogue et la coopération entre les pays, incluant la participation active de la société civile. La Conférence a adopté un plan d'action qui s'articule autour de trois thèmes principaux: les politiques et la gestion de la migration; les droits de la personne; la migration et le développement<sup>25</sup>. En mai 2003, les participants ont convenu que le *Processus de Puebla* devait se poursuivre pour servir de base formelle au dialogue sur la protection des droits des migrants, pour intensifier la coopération en

---

<sup>21</sup> Inter-American Commission on Human Rights, *Fourth Progress Report of the Rapporteurship*, *op. cit.*

<sup>22</sup> Isabelle, Laroche, «The Inter-American Human Rights System and the Protection of the Rights of Migrants», *December 18*, août 2001, [<http://www.december18.net/OAS.htm>], (page consultée le 3 septembre 2003).

<sup>23</sup> Les 11 États participants sont les suivants: Belize, le Canada, le Costa Rica, la République Dominicaine, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, Panama et les États-Unis.

<sup>24</sup> Traduction littérale de l'expression *orderly and secure migration*, qui fait référence aux mesures d'accueil des immigrants, à la promotion de l'immigration dans la légalité et aux règles de renvoi des immigrants dans leur pays d'origine.

<sup>25</sup> Regional Conference on Migration (RCM), *The Regional Conference on Migration (RCM) In Brief: what it is, what it has done*, mai 2003, [[http://www.rcmvs.org/CRM\\_en\\_breve\\_v03JuL-Eng.doc](http://www.rcmvs.org/CRM_en_breve_v03JuL-Eng.doc)], (3 septembre 2003), p. 4.

vue de combattre le trafic des migrants et pour renforcer la coordination entre les autorités de façon à garantir un rapatriement des migrants qui soit digne et sécuritaire<sup>26</sup>.

## 2. Enjeux pour les femmes

La migration a des effets importants sur les femmes qui migrent, mais également sur les femmes qui restent au pays, c'est-à-dire qui ne migrent pas elles-mêmes mais qui sont affectées par la migration, parce que leurs conjoints, leurs parents ou des membres de leurs communautés ont quitté le pays pour travailler à l'étranger.

### 2.1. Les femmes migrantes

La migration peut avoir des effets très positifs sur les femmes qui entreprennent ainsi de quitter leur pays pour chercher une vie meilleure à l'étranger. Elle peut leur procurer une expérience de travail et une indépendance économique de même que des possibilités de formation de nature à les libérer des rôles qui leur sont traditionnellement attribués. Elle peut par conséquent leur donner un plus grand contrôle sur leur vie<sup>27</sup>. Elles en retirent une confiance nouvelle qui favorise leur autonomisation (*empowerment*).

Mais les femmes migrantes sont malheureusement plus souvent victimes d'une double discrimination: comme étrangères et comme femmes. La situation est aggravée par leur statut légal souvent incertain. Elles sont donc plus vulnérables aux abus physiques, sexuels et verbaux. Elles sont également plus susceptibles d'être victimes du trafic des personnes, qui réduit femmes et enfants à l'esclavage pour le travail forcé ou l'industrie du sexe. On observe d'ailleurs une augmentation des groupes criminels responsables de ce trafic<sup>28</sup>.

Leurs conditions de travail sont souvent en deçà des normes nationales, particulièrement lorsqu'elles ont émigré clandestinement, mais aussi en raison des secteurs d'emplois qu'elles occupent, notamment le secteur informel, en croissance dans la région à la suite des restructurations qu'y ont connu les industries. Elles se retrouvent donc marginalisées, victimes de discrimination dans l'embauche, dans la rémunération et dans l'octroi de la protection sociale, au mépris de leurs droits fondamentaux. Elles sont souvent exploitées, sujettes à

---

<sup>26</sup> La Déclaration de la Huitième Réunion de la Conférence régionale sur les migrations fait notamment référence au rapatriement volontaire ainsi qu'au rapatriement des victimes du trafic humain et au rapatriement des migrants clandestins. Regional Conference on Migration, «Declaration», *Cancun*, mai 2003, [<http://www.rcmvs.org/8a.htm>], (page consultée le 10 septembre 2003); Fondation canadienne pour les Amériques, «Réunion du Groupe consultatif sur la migration (GCRM) et huitième Conférence régionale sur la migration (CRM) - 24 au 31 mai 2003», *Activités de FOCAL*, [[http://www.focal.ca/francais/afocal\\_fr.htm](http://www.focal.ca/francais/afocal_fr.htm)], (page consultée le 20 août 2003).

<sup>27</sup> Organisation internationale des migrations, «Gender and Migration Factsheet», *International Organization for Migration*, [[http://www.iom.int/DOCUMENTS/PUBLICATION/EN/GIC\\_Factsheetscreen.pdf](http://www.iom.int/DOCUMENTS/PUBLICATION/EN/GIC_Factsheetscreen.pdf)], (5 août 2003), p. 2; David P. Lindstrom et Sylvia Giorguli Saucedo, «The Short- and Long-term Effects of U.S. Migration Experience on Mexican Women's Fertility», *Social Forces*, vol. 80, n° 4 (juin 2002), p. 1341-1368.

<sup>28</sup> Organisation internationale des migrations, *loc. cit.*, p. 2; Inter-American Commission on Human Rights, *Second Progress Report of the Special Rapporteurship*, *op. cit.*; *Id.*, *Fourth Progress Report of the Rapporteurship*, *op. cit.*

l'intimidation et à la violence, tant de la part des employeurs que des autorités<sup>29</sup>. Parfois ignorantes de leurs droits et des moyens juridiques à leur disposition, limitées par leur statut matrimonial ou d'immigrantes clandestines et confrontées à la discrimination des autorités à leur égard, elles n'ont que très difficilement accès au système judiciaire pour faire respecter leurs droits<sup>30</sup>.

Par ailleurs, la migration peut être la cause pour ces femmes d'une rupture du lien familial. L'impact psychologique de la migration peut être marqué et provoquer un profond sentiment d'insécurité chez ces femmes qui laissent derrière elles conjoint et enfants. Les risques de dissolution du mariage sont plus grands chez les couples séparés par la migration de l'épouse. Leurs absences prolongées rendent leur retour au pays plus difficile, les membres de la famille s'étant adaptés à la situation<sup>31</sup>. De plus, le retour peut s'accompagner, pour les femmes qui ont émigré avec leur conjoint, d'un resserrement des valeurs traditionnelles.

## 2.2. Les femmes qui restent au pays

Les femmes qui restent au pays, mais dont le conjoint ou un parent a émigré, comme les femmes qui sont membres de communautés où l'émigration est fréquente, sont également affectées par le phénomène migratoire.

Les conjointes et les membres de la famille d'un émigré bénéficient des envois de fonds que celui-ci leur fait parvenir. Ces fonds constituent un revenu supplémentaire qui contribue considérablement au revenu familial. De plus, certaines communautés ont établi des réseaux avec les émigrés qui vivent à l'étranger et utilisent les envois de fonds pour réaliser des projets d'infrastructures ou de services communautaires qui bénéficient à l'ensemble de la communauté<sup>32</sup>.

Dans certains cas, la migration du conjoint peut renforcer les valeurs traditionnelles familiales. Ainsi, les revenus supplémentaires disponibles grâce au travail à l'étranger du conjoint diminuent la nécessité pour l'épouse de travailler à l'extérieur du foyer. La migration des hommes peut alors agir comme une force conservatrice, qui renforce la culture patriarcale et les

---

<sup>29</sup> Dane Rowlands, *loc. cit.*; Organisation internationale des migrations, *loc. cit.* p. 2; Ivonne H. Farah et G. Carmen Sanchez, «Conclusions and Recommendations», *Bolivia: An Assessment of the International Labour Situation. The Case of Female Labour Migrants*, ILO, Genève, c. 2001, [<http://www.ilo.org/public/english/employment/gems/download/swmbol.pdf>], (page consultée le 10 septembre 2003), p. 55-58; Inter-American Commission on Human Rights, *Fourth Progress Report of the Rapporteurship*, *op. cit.*

<sup>30</sup> Ana Isabel Garcia *et al.* «Conclusions and Recommendations», *Costa Rica: Female Labour Migrants and trafficking in Women and Children*, ILO, Geneva, c. 2001, [<http://www.ilo.org/public/english/employment/gems/download/swmcos.pdf>], (page consultée le 10 septembre 2003), p. 64-68; Almachiara D'Angelo et Myra Pasos Marciacq, «Conclusions and Recommendations», *Nicaragua: Protecting Female Labour Migrants from Exploitative Working Conditions and Trafficking*, ILO, Genève, c. 2001, [<http://www.ilo.org/public/english/employment/gems/download/swmnic.pdf>], (page consultée le 10 septembre 2003), p. 44-49; Organisation internationale des migrations, *loc. cit.*, p. 2.

<sup>31</sup> Almachiara D'Angelo, *loc. cit.*, p. 45.

<sup>32</sup> Manuel Orozco, «The Impact of Migration in the Caribbean and Central American Region», FOCAL, mars 2003, [<http://www.focal.ca/images/pdf/migration.pdf>], (page consultée le 5 septembre 2003), p. 5.

rôles traditionnels dévolus selon le sexe. Cette situation a tendance à accentuer l'autorité du mari et du père au sein de la famille<sup>33</sup>.

La migration peut cependant avoir un effet contraire sur la culture locale. Dans les communautés marquées par une longue histoire migratoire, elle peut modifier la norme sociale. Les travailleuses migrantes qui reviennent dans leur communauté influencent les comportements des autres femmes. Au Mexique, par exemple, le phénomène se traduit dans certaines communautés par une diminution de la natalité en raison d'un plus grand recours au planning familial<sup>34</sup>.

### 3. Conclusion

Il existe peu de données et d'analyses à propos des effets de la migration sur les femmes, en particulier dans le contexte de l'intégration continentale. À l'exception de la problématique du trafic des personnes, il s'agit d'un domaine encore peu exploité par la recherche. Des données ventilées selon les sexes et des études supplémentaires seraient sans doute nécessaires pour mesurer l'impact réel de ce phénomène sur les femmes des Amériques. Néanmoins, le présent document dresse un portrait global de cette réalité complexe et, somme toute, encore mal connue afin de susciter la réflexion en vue d'élaborer la stratégie qui semble la plus appropriée aux membres du Réseau des femmes parlementaires des Amériques pour défendre adéquatement les intérêts des populations, en général, et des femmes, en particulier, qui doivent composer avec ce phénomène dans le contexte du processus d'intégration des Amériques.

---

<sup>33</sup> David P. Lindstrom, *loc. cit.*; Dan BAUM, «Coming to America part three: the Women they Leave Behind (Mexican Women Wait for Return of their Migrant Worker Husbands)», *Rolling Stone* (11 avril 2002), p. 62-64, 142.

<sup>34</sup> David P. Lindstrom, *loc. cit.*



## **RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**ÎLE MARGARITA, VENEZUELA  
22 FÉVRIER 2003**

### **L'IMPACT DES MIGRATIONS SUR LES FEMMES EN AMÉRIQUE LATINE**

#### **Contexte**

La conjoncture actuelle est caractérisée par la libéralisation des marchés et l'augmentation des échanges ainsi que, paradoxalement, par l'accroissement des barrières à la mobilité des personnes. Les inégalités et le développement asymétrique engendrés par le nouvel ordre économique international ont des répercussions sur les populations des Amériques, entraînant notamment davantage de mouvements migratoires, principalement du Sud vers le Nord.

Selon les chiffres de l'ONU, en 2002 on dénombre 150 millions de migrants internationaux; un sur dix est né dans un pays d'Amérique latine ou des Caraïbes. Au Québec, selon les statistiques de 2000, les résidents originaires d'Amérique latine étaient 132 371, soit un peu plus de 13% du total des immigrants et près de 2% de l'ensemble de la population.

#### **Causes**

Il faut distinguer deux causes fondamentales d'émigration : forcées ou volontaires. Les migrations volontaires ont souvent pour motif la recherche de meilleures conditions de vie, par exemple, ou le regroupement familial.

#### **Types de migrations**

- 1) Dans l'espace : a) internes, c'est-à-dire d'une région à l'autre du même pays, de la campagne vers les villes; b) régionales, soit d'un pays à l'autre en Amérique latine; c) extraterritoriales, à l'extérieur de l'Amérique latine
- 2) Dans le temps : temporaires; saisonnières; durables
- 3) Selon le statut : immigrant légal ou clandestin; requérant d'asile; réfugié

#### **Effets sur les conditions de vie des femmes**

En Amérique latine, on retrouve des femmes dans toutes les catégories susmentionnées. Les conditions de vie qu'elles cherchent à fuir sont variées; on en mentionnera quelques-unes.

**La violence** contre les femmes est fréquente, en particulier contre les femmes indigènes, soumises au racisme et à l'exclusion. Elle s'ajoute au problème bien connu de la violence domestique. Les femmes indigènes et non indigènes ont été victimes de viols et de tortures lors des conflits armés, pendant les régimes militaires, sans compter les disparitions et les meurtres de leurs enfants et de leurs familles. Donc, ces situations de conflits et les problèmes économiques ont causé le déplacement et la migration de millions de femmes latino-américaines. Au cours du déplacement, elles sont aussi vulnérables aux abus de soldats, de bandits et de « coyotes » (guides payés pour passer aux États-Unis). En outre, les communautés de réfugiés montrent un degré élevé de violence. Il existe peu de recours légal pour les femmes qui se trouvent dans un environnement non familial (culture et langue différentes, coupées de leur réseau social, etc.), d'autant plus si elles n'ont pas de statut de réfugié ou d'immigrant légal.

Dans les situations de déplacement ou de migration, on constate que de nombreuses jeunes femmes, y compris des mineures, sont contraintes de se livrer à la **prostitution**, souvent par des réseaux de **traite des femmes** qui sont en augmentation en Amérique latine. Il s'agit surtout de domestiques ou de femmes qui sont victimes des réseaux de prostitution, souvent des mineures (ex. mineures autochtones d'Équateur envoyées au Japon). De plus, si elles sont arrêtées, elles sont souvent condamnées parce qu'elles sont en situation irrégulière (ce qui est très grave, c'est l'impunité des auteurs de ces violences à l'échelle mondiale).

En Colombie par exemple, où l'on compte environ un million de personnes déplacées - peut-être davantage mais on manque de données précises-, on constate un degré élevé de violence et très peu de condamnations. Il y a un manque flagrant de sécurité dans les camps de **réfugiés**, et une absence de programmes de réintégration, alors qu'il faudrait apporter une attention spéciale aux femmes et aux enfants.

Les femmes migrantes qui **travaillent** sont fréquemment exploitées, tant du point de vue économique que sexuel, notamment dans les « maquilas »; elles n'ont pas accès aux services, elles n'ont pas de recours lorsque leurs droits sont bafoués. Lorsqu'elles s'engagent comme domestiques par exemple, elles laissent leurs enfants dans leur pays, elles sont coupées de leur milieu familial et social, souffrent de solitude en plus des problèmes de discrimination, de violation des droits de la personne et d'**exploitation** économique. Ces situations sont dangereuses et peuvent conduire à des arrestations, puis à des déportations; les femmes latino-américaines migrantes aux États-Unis par exemple qui sont placées en **détention** ont des problèmes d'accès aux services dans leur langue, de respect de leurs droits, ce qui cause une détresse psychologique importante ainsi qu'un impact sur les enfants et sur les familles qui dépendent de leurs revenus.

Au Canada tout comme au Québec, **les politiques d'immigration** qui sont en place depuis plusieurs décennies visent à favoriser l'intégration des nouveaux arrivants, le respect de leurs droits et de leur culture ainsi que leur participation pleine et entière à la société d'accueil. L'un des objectifs des politiques d'immigration consiste à réduire le déficit démographique qui pose de plus en plus problème dans les pays du Nord. Certes, même si les lois sur l'immigration et les programmes d'accueil sont en place, cela ne règle pas tous les problèmes qui surgissent entre membres de différentes communautés culturelles; des efforts à tous les niveaux doivent être faits continuellement pour éviter les tensions raciales, les manifestations d'intolérance et toutes formes de discrimination.

Le déplacement forcé a un **impact différent** sur les hommes ou sur les femmes. Pour les femmes, le déplacement est plus difficile, mais elles arrivent mieux à s'adapter à un nouvel environnement et à mettre au point des stratégies de survie. Cela veut dire aussi qu'elles éprouvent des difficultés à revenir d'exil ou d'une situation de migration forcée, car les rôles et les **responsabilités** ont changé (lorsque les maris ne sont plus là, les veuves ou les grand-mères doivent prendre la responsabilité du foyer). Parfois, les femmes prennent des responsabilités nouvelles pour organiser des associations, des « communautés de paix » (visant à s'abstenir de participer aux conflits armés et à maintenir les liens avec les organisations humanitaires).

Des discriminations à l'endroit des femmes sont parfois exercées par **les ONG** qui viennent en aide aux populations, par exemple lors de catastrophes naturelles où les efforts d'aide et de reconstruction ont négligé les crises survenant dans les communautés les plus pauvres. Dans de nombreuses évaluations de projets, on a relevé que l'aide et les ressources apportées aux petites entreprises agricoles ont tendance à privilégier les hommes.

### **Y A-T-IL DES EFFETS POSITIFS ?**

- la migration internationale a contribué historiquement aux échanges culturels
- aux Etats-Unis, les immigrants latino-américains et des Caraïbes représentent 35,3 millions de personnes, soit 13% de la population des États-Unis; il s'agit de la première minorité ethnique du pays, ce qui est élément primordial tant aux États-Unis que dans ses relations avec les pays de la région.
- les transferts monétaires des migrants vers leurs pays d'origine constituent une source de revenus importante, mais la diversité des canaux de transmission et des formes d'utilisation (consommation, épargne ou investissement), rend difficile l'évaluation réelle de leur impact sur le développement des communautés. Le Mexique recevrait, selon les calculs, entre 7 et 11 milliards de dollars, ce qui en fait le principal bénéficiaire de la région bien que son incidence sur l'économie nationale soit relativement basse (1,1% du PIB); par contre, dans les cas du Salvador, du Nicaragua, de la République dominicaine, de l'Équateur et de la Jamaïque, l'impact sur les économies est plus grand, vu que les transferts représentent entre 8% et 14% du PIB; au Salvador, la proportion équivaut à 48% de la valeur des exportations.

### **REMÈDES À APPORTER ET MESURES À PRENDRE**

- Établir un cadre juridique pour contrer la violence contre les femmes; mettre les lois en application.
- Soutenir les ONG et les autres organismes qui travaillent à aider, à éduquer et conscientiser les femmes dans tous les milieux.
- Accroître la participation équitable : les hommes doivent apprendre à reconnaître la valeur du travail des femmes, les projets doivent inclure aussi bien les femmes que les hommes.
- Les femmes qui demandent l'asile doivent avoir accès aux services nécessaires, y compris exposer leur cas à des gens qui connaissent la situation faite aux femmes dans le pays d'origine, faire reconnaître les abus dont elles sont victimes, notamment le trafic sexuel.
- Favoriser l'établissement d'un accord global sur les politiques migratoires entre les pays de la région (forums intergouvernementaux, accords d'intégration, conférences, etc.)
- Reconnaître le rôle fondamental de la société civile dans le domaine des déplacements de personnes
- Assurer le plein respect des droits des migrants grâce à une politique cadre sur la migration internationale, dans l'ensemble des Amériques

- Mettre en œuvre tous les moyens possibles afin d'assurer la sécurité et la protection des populations de l'ensemble des pays d'Amérique latine et afin d'améliorer leurs conditions de vie de façon à diminuer la dépendance face aux transferts d'argent en provenance des émigrés.

*FL/2003-02-14*

**FEMMES ET MIGRATIONS  
DANS LA COMMUNAUTÉ ANDINE**

**Députée Adela Muñoz de Liendo  
Représentante du Parlement andin  
au Comité exécutif du  
Réseau des femmes parlementaires des Amériques (COPA)**

**PUERTO RICO  
DU 23 AU 25 SEPTEMBRE 2004**

## FEMMES ET MIGRATIONS DANS LA COMMUNAUTÉ ANDINE

### QUELQUES RÉFLEXIONS

**Adela Muñoz de Liendo**  
**Députée au Parlement andin**

Une des causes fondamentales des migrations réside dans la discrimination dont fait l'objet la femme sur le marché du travail. Les employeurs considèrent qu'il leur en coûte plus cher d'embaucher du personnel féminin en raison de la maternité et des lois qui protègent les femmes à cet égard et parce que ces dernières seraient moins bien préparées à occuper un emploi que les travailleurs de sexe masculin. Voilà autant de raisons qui expliquent la ségrégation occupationnelle sexiste à l'endroit des femmes, qui pousse ces dernières à migrer. Les indicateurs montrent toutefois que le niveau d'instruction des femmes va croissant. Ainsi, le Venezuela et la Bolivie sont les pays andins qui affichent les taux d'analphabétisme les plus faibles, et le Venezuela est le pays andin où l'on a constaté au cours de la dernière décennie la plus forte progression au chapitre des années de scolarité chez la population féminine de 25 à 59 ans **(voir les tableaux 1 et 2)**.

En ce qui a trait à l'intégration des femmes au marché du travail rémunéré, signalons que le taux de participation des femmes à l'activité économique des pays andins a augmenté au cours de la décennie des années 90 pour toutefois décliner sensiblement vers l'an 2000, notamment en Colombie, en Bolivie et en Équateur. Notons que c'est au Pérou et au Venezuela que ce taux est le plus faible **(voir le tableau 3)**.

Tableau 1

**ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DE FEMMES ANALPHABÈTES DE  
15 ANS ET PLUS EN AMÉRIQUE LATINE**

(Pourcentage)

PAYS	1980	1990	2000
URUGUAY	4,8	3,0	1,8
ARGENTINE	6,4	4,4	3,1
CUBA	7,8	5,2	3,6
COSTA RICA	8,4	6,1	4,3
CHILI	9,1	6,4	4,5
<b>VENEZUELA</b>	<b>16,9</b>	<b>10,8</b>	<b>7,3</b>
PARAGUAY	17,5	11,7	7,8
<b>COLOMBIE</b>	<b>16,4</b>	<b>11,6</b>	<b>8,2</b>
PANAMA	15,1	11,8	8,7
<b>ÉQUATEUR</b>	<b>21,8</b>	<b>13,8</b>	<b>9,8</b>
MEXIQUE	20,2	15,0	10,9
BRÉSIL	27,2	18,8	14,6
<b>PÉROU</b>	<b>28,8</b>	<b>20,6</b>	<b>14,6</b>
R. DOMINICAINE	27,3	21,0	16,3
<b>BOLIVIE</b>	<b>41,3</b>	<b>29,9</b>	<b>20,6</b>
EL SALVADOR	38,4	30,7	23,9
HONDURAS	40,8	34,0	28,0
NICARAGUA	42,1	38,8	35,6
GUATEMALA	54,3	46,3	38,9
HAITI	72,3	63,5	53,5

Source : Boletín Demográfico, juillet 2002, CEPALC

Tableau 2

**ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ANNÉES DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION FÉMININE  
DE 25 À 59 ANS (ZONES URBAINES)**

(Années)

PAYS	1980	1990	2000 (écart)
CHILI	9,5	11,3 (e)	1,8
PANAMA	9,7 (b)	10,5	0,8
ARGENTINE	8,8	10,3	1,5
<b>ÉQUATEUR</b>	<b>8,6</b>	<b>9,7</b>	<b>1,1</b>
URUGUAY	8,4	9,3	0,9
COSTA RICA	9,3	9,1	- 0,2
PARAGUAY	8,8	9,0	0,2
MEXIQUE	7,0 (a)	8,5 (e)	2,5
<b>VENEZUELA</b>	<b>8,0</b>	<b>8,5</b>	<b>0,5</b>
<b>BOLIVIE</b>	<b>7,8 (a)</b>	<b>8,5</b>	<b>0,7</b>
<b>COLOMBIE</b>	<b>7,8 (b)</b>	<b>8,4</b>	<b>0,6</b>
EL SALVADOR	7,4 (d)	7,7	0,3
HONDURAS	6,1	7,1	1,0
BRÉSIL	6,1	7,1	1,0
NICARAGUA	6,0 (c)	6,6 (e)	0,6
GUATEMALA	4,9 (a)	5,8 (e)	0,9

Source : CEPALC, d'après les totalisations spéciales effectuées à la suite de sondages menés auprès des familles dans les divers pays concernés

(a) 1989, (b) 1991, (c) 1993, (d) 1997, (e) 1998.

Tableau 3

**ÉVOLUTION DU TAUX DE PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE  
SELON LE SEXE**

(Pourcentage)

PAYS	1980		1990		2000	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
PÉROU	30	68	62	83 (a)	55	73 (b)
COLOMBIE	26	65	48	81	55	79
GUATEMALA	14	71	43	84	54	82
PARAGUAY	19	77	50	84	54	83
BOLIVIE	23	71	47	73	54	77
HONDURAS	16	77	43	81	54	82
BRÉSIL	34	76	45	82	53	80
ÉQUATEUR	17	69	43	80	51	80
R. DOMINICAINE	27	74	53	86	51	78
NICARAGUA	27	71	44	71(c)	51	81(d)
EL SALVADOR	23	74	51	80	51	75
URUGUAY	32	67	44	75	50	74
PANAMA	24	63	43	74	48	78
VENEZUELA	22	66	38	78	47	82
ARGENTINE	24	71	38	76	46	76
COSTA RICA	19	73	39	78	43	77
MEXIQUE	25	71	33	77	42	82
CHILI	20	63	35	72	42	73

Source : Panorama Social 2001-2002 et Anuario Estadístico 1998, CEPALC Nations Unies  
(a) 1997, (b) 1999, (c) 1993, (d) 1998.

Tous nos leaders sociaux ou politiques savent fort bien qu'au cours de la décennie des années 90, on a assisté dans les pays de la Communauté andine à une forte détérioration de l'économie de même qu'à une croissance considérable du chômage. La difficulté pour les femmes de se trouver un emploi dans leur propre pays a été exacerbée par des considérations d'ordre sexiste, et c'est en Colombie que ce phénomène a été le plus marqué (**voir le tableau 4**).

Tableau 4

## TAUX DE CHÔMAGE DÉCLARÉ

(Pourcentage)

Pays	Femmes		Hommes	
	1990	2000	1990	2000
MEXIQUE	3,1	1,7	3,4	2,8
HONDURAS	5,9	4,0 (a)	7,6	6,2 (a)
COSTA RICA	6,2	6,3	4,9	4,6
<b>PÉROU</b>	<b>11,4 (b)</b>	<b>7,1 (b)</b>	<b>6,5 (b)</b>	<b>6,9 (b)</b>
CHILI	9,7	11,6	8,1	9,9
<b>ÉQUATEUR</b>	<b>9,2</b>	<b>12,9</b>	<b>4,2</b>	<b>6,2</b>
BRÉSIL	3,9	14,1 (a)	4,8	9,4 (a)
<b>VENEZUELA</b>	<b>8,4</b>	<b>14,4</b>	<b>11,2</b>	<b>12,5</b>
PANAMA	22,8	17,0 (a)	15,9	10,6 (a)
URUGUAY	11,1	17,0	7,3	10,8
ARGENTINE	6,4	17,2	5,7	13,4
<b>COLOMBIE</b>	<b>13,0</b>	<b>23,0 (a)</b>	<b>6,7</b>	<b>16,2 (a)</b>

Source : Panorama Social 2001- 2002

(a) 1999, (b) chiffres tirés de Panorama Laboral 2002.

Il en est résulté deux conséquences : l'essor de l'économie parallèle et la migration de la main-d'œuvre, d'abord interne, puis externe, celle-ci étant motivée non seulement par l'absence de débouchés sur le marché du travail, mais également par la dévaluation de la monnaie. Au Pérou, en Colombie et au Venezuela, on a observé une présence accrue des femmes sur le marché du travail informel (voir le tableau 5).

Tableau 5

## RÉPARTITION DE L'EMPLOI FÉMININ AUTRE QU'AGRICOLE

(Pourcentage)

PAYS	SECTEUR OFFICIEL		SECTEUR INFORMEL	
	1990	2000	1990	2000
PANAMA	62.0	60.9	38.0	39.1
MEXIQUE	60.1	59.5	39.3	40.5
CHILI	54.1	55.5	45.9	44.5
URUGUAY	53.4	54.4	46.6	45.6
ARGENTINE	44.5	53.7	55.5	46.3
COSTA RICA	52.5	49.9	47.5	50.1
BRÉSIL	52.4	49.0	47.6	51.0
ÉQUATEUR	37.9	47.6	62.1	52.4
VENEZUELA	60.7	47.3	39.3	52.7
COLOMBIE	53.4	43.3	46.6	56.7
PÉROU	37.1	33.0	62.9	67.0
HONDURAS	28.0	32.4	72.0	67.6

Source : Panorama Laboral 2002, OIT

Il ne s'agit pas ici d'analyser la migration féminine considérée sous ses angles interdisciplinaires, tels ceux relatifs à la démographie, à la sociologie, à l'anthropologie, à la géographie, à l'économie et à la politique, mais plutôt de nous intéresser de près à certaines variables au regard desquelles le taux le plus élevé de participation féminine se situe au début de la vie active, à savoir vers l'âge de 20 à 25 ans, où l'on est davantage tributaire de la conjoncture économique. La migration est l'option qui s'offre à la femme contrainte de lutter contre la pauvreté sans cesse croissante et d'assumer sa double responsabilité de mère et de pourvoyeuse du foyer; c'est aussi celle où elle risque le plus de se retrouver victime de la traite des femmes en raison des conditions salariales imposées par les pays d'accueil qui accordent la préférence aux travailleurs de sexe masculin.

Comment d'ailleurs ne pas se sentir atterré quand on constate que, selon l'**Organisation internationale des femmes**, les Colombiennes constitueraient au

Japon le troisième groupe en importance de migrantes qui y travaillent comme prostituées.

Quels sont les facteurs les plus déterminants de la migration féminine?

- la pauvreté;
- l'insécurité;
- la violence sexiste;
- les conflits armés.

En quoi la migration affecte-t-elle la vie des femmes? En premier lieu, elle a une incidence sur leur santé mentale, en ce qu'elle les arrache à leur famille et à leurs enfants et les condamne, pour des raisons économiques, à la solitude et à l'exil volontaire ou forcé. En second lieu, elle a une incidence sur leur santé physique, car elle les oblige, sans qu'elles puissent compter sur des mesures de sécurité sociale, à accepter des emplois comportant des risques, et, pour celles qui se voient contraintes de se livrer à la prostitution, elle les expose à contracter le VIH/sida ou d'autres maladies infectieuses contagieuses.

Dans notre lutte pour la défense des droits humains des femmes et l'application du **Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes**, il est important pour nous, hommes et femmes parlementaires, d'avoir conscience du lien qui existe entre la migration et la traite des femmes.

Les parlementaires doivent non seulement élaborer des lois prévoyant la mise en œuvre de programmes de formation, mais également mettre l'accent sur le suivi à donner en permanence aux politiques migratoires pour s'assurer qu'elles

préviennent l'exclusion sociale de la femme. Tous les parlementaires se doivent de faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour que ceux-ci donnent suite aux engagements qu'ils ont contractés en souscrivant à la **Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**.

Dans les pays andins, on a observé l'apparition de divers types de migration féminine liés à différents facteurs. Par exemple, dans les pays jouissant d'une situation économique relativement favorable, cette migration peut avoir un lien avec le niveau d'instruction, alors que dans les pays aux prises avec des conflits armés et un indice élevé de chômage et de marginalisation, ce sont ces facteurs qui en sont la cause. Dans d'autres pays andins où les problèmes de chômage et de dévaluation de la monnaie ne cessent de s'aggraver, l'exil représente pour les femmes un espoir de mettre la main sur des devises étrangères afin de pouvoir subvenir aux besoins de leur famille.

En résumé, les pouvoirs exécutifs et législatifs des pays andins se doivent de former, avec le concours des bureaux de défenseurs publics et des organisations de défense des droits de la personne, une grande alliance et d'adopter des politiques intégrées ayant pour objet de régir les migrations. Il s'impose qu'en cette matière, on revoie et harmonise toutes les normes existantes et qu'on se garde de poser obstacle à l'exécution des engagements internationaux ou supranationaux contractés, tels les traités, protocoles et conventions; qu'on établisse à cette fin des programmes de formation à l'intention des fonctionnaires, des juges et des magistrats ainsi que des agents sociaux appelés à intervenir en matière de migration; qu'on mette fin aux pratiques de confiscation ou de rétention de visas et de passeports; qu'on accélère le traitement des documents en fixant à cet égard des

délais limites et en décentralisant les formalités de même qu'en effectuant dans chacun des territoires de migration concernés le recensement des migrants à partir des registres respectifs des pays de résidence; qu'on veille à ce qu'il ne soit pas porté atteinte aux droits des femmes en tant que femmes et mères de famille de même qu'aux droits de leurs enfants; qu'on procure une aide juridique gratuite aux personnes victimes de pratiques illégales ou irrégulières; qu'on détermine avec précision les causes légales d'expulsion du territoire national; qu'on s'assure du respect des normes en matière d'égalité de traitement entre nationaux et étrangers, en garantissant aux personnes concernées l'accès aux prestations sociales de base et particulièrement à la sécurité sociale, à la protection de la santé, à l'éducation et à un logement conforme aux normes nationales en vigueur; qu'on s'efforce de faciliter la réunion des parents avec leurs enfants en évitant toute discrimination sexiste; qu'on conçoive et mette en place des mécanismes permettant le transfert, d'une manière rapide, sûre et peu coûteuse, des envois, biens et pensions des migrants vers leur pays d'origine.

Il est important qu'on procède au recensement des nationaux andins ayant migré à l'étranger pour en établir le nombre et connaître les conditions dans lesquelles ils y vivent.

En tant que parlementaires, il nous incombe de veiller à ce qu'on revoie régulièrement les cadres normatifs régissant la vie des nationaux à l'étranger et de favoriser la signature d'accords avec les principaux pays d'accueil, et ce, en tenant compte des besoins particuliers de nos propres ressortissants. Nous nous devons à cette fin

- de préconiser la mise en œuvre de programmes de rapatriement des nationaux vivant à l'étranger et l'organisation d'activités propres à faciliter leur réinsertion une fois rentrés dans leur pays d'origine;
- de faire en sorte que les détenus nationaux andins incarcérés dans des prisons de pays étrangers puissent être rapatriés dans leurs pays respectifs pour y être jugés suivant leurs lois nationales.

En ce qui a trait à l'exil forcé ou aux migrations à l'intérieur du pays d'origine ou d'un pays voisin, il nous faut :

- contribuer à ce que les droits humains de toute personne ainsi déplacée soient respectés et à ce quiconque a subi des pertes par suite de catastrophes naturelles ou d'actes de violence l'ayant forcé à migrer soit dédommagé;
- faire pression pour que, dans les forums politiques et publics internationaux comme les réunions de présidents et les assemblées de parlementaires, on traite des actions à prendre en matière de migration et on évalue dans quelle mesure les engagements contractés à cet égard sont respectés, et ce, par le resserrement de la coopération, par l'échange de vues et par la tenue d'activités ayant pour objet de faire valoir les droits des travailleurs migrants.
- nous associer aux travaux de la **Conférence sud-américaine sur les migrations**, un forum de consultation et de coordination en matière migratoire pour les pays de l'Amérique du Sud.

La **Communauté andine**, en vertu de sa **Décision 503**, réglemente depuis juin 2002 la politique migratoire. Chaque pays signataire émet ses propres documents d'identité, mais ceux-ci sont reconnus comme titres de voyage valides par les autres pays membres de la Communauté. Il existe en outre une Carte andine de migration pour le contrôle migratoire. À l'heure actuelle, le **Secrétariat**

**général de la Communauté andine** participe aux travaux de la **Conférence andine sur l'emploi**.

En tant que parlementaires, il est de notre devoir de nous pencher de plus près sur ce phénomène complexe et révélateur que représentent les migrations, une réalité qui met à l'épreuve notre capacité d'exercer un leadership en vue de faire en sorte que les droits de la personne soient davantage respectés. En outre, nous devons veiller à ce que s'instaure entre les pays un climat de compréhension et de tolérance propre à nous permettre d'assurer aux migrants internes et internationaux un traitement juste et équitable et de remédier au fait qu'à l'heure actuelle, en dépit des régimes juridiques existants, les femmes et les enfants, tout comme d'ailleurs les membres de minorités ethniques, sont souvent terriblement maltraités.





**LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DU QUÉBEC  
EN MATIÈRE D'IMMIGRATION, D'INTÉGRATION  
ET DE RELATIONS INTERCULTURELLES**

**Notes pour une présentation dans le cadre d'une séance plénière  
de l'Assemblée générale de la COPA – Mai 2005**

par Simon Blouin  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
Service des études documentaires

**Québec  
29 avril 2005**

## **PLAN DE LA PRÉSENTATION**

### **PORTRAIT DE L'IMMIGRATION AU CANADA ET AU QUÉBEC**

- 1.** Portrait général de l'immigration au Canada
- 2.** Portrait général de l'immigration au Québec

### **LA POLITIQUE DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC**

- 3.** Les enjeux liés à l'immigration au Québec
- 4.** L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration
- 5.** La politique québécoise en matière d'immigration
- 6.** Les services offerts en matière d'intégration
- 7.** Les développements récents

### **LES RELATIONS INTERCULTURELLES AU QUÉBEC**

- 8.** Les communautés culturelles en provenance des pays des Amériques
- 9.** Lois sur l'équité et la non-discrimination
- 10.** L'action du gouvernement du Québec en matière de relations interculturelles
- 11.** Les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi
- 12.** Les développements récents

### **CONCLUSION**

## PORTRAIT DE L'IMMIGRATION AU CANADA ET AU QUÉBEC

### 1. Portrait général de l'immigration au Canada

- En 2001, 5,4 millions de personnes, ou 18,4 % de l'ensemble de la population, étaient nées à l'extérieur du Canada. Par comparaison, 11 % de la population des États-Unis était née à l'étranger en 2000.
- Grandes régions de provenance des immigrants récents au Canada (1991 à 2001) : Asie (58 %), Europe (19 %), Amériques (14 %), Afrique (8 %), Océanie (1 %).
- Dix premiers pays d'origine de ces immigrants récents : Chine (10,8 %), Inde (8,5 %), Philippines (6,7 %), Hong-Kong (6,5 %), Sri Lanka (3,4 %), Pakistan, Taïwan, États-Unis, Iran, Pologne.
- Le Canada a reçu 221 400 nouveaux immigrants au cours de l'année 2003.
- Le nombre de personnes faisant partie des minorités visibles au Canada est passé de 1,1 million de personnes en 1981 à près de 4 millions en 2001.

## **2. Portrait général de l'immigration au Québec**

- En 2001, 9,9 % de l'ensemble de la population du Québec était née à l'étranger.
- Grandes régions de provenance des immigrants récents au Québec (1993 à 2002) : Asie (39 %), Europe (25 %), Afrique (19 %), Amériques (16 %), Océanie (0,2 %).
- Dix premiers pays d'origine de ces immigrants récents : France (8,3 %), Chine (7,2 %), Algérie (5,5 %), Haïti (5,4 %), Maroc (4,9 %), Roumanie, Inde, Liban, Hong-Kong, Sri Lanka.
- Les immigrants par catégorie (1993 à 2002) :
  - Regroupement familial : 30 %
  - Immigration économique : 49 %
  - Réfugié : 21 %
- Le nombre de nouveaux immigrants accueillis au Québec est passé de 29 200 en 1999 à 44 200 en 2004.
- Le nombre de personnes faisant partie des minorités visibles au Québec était de 498 000 personnes en 2001, soit 7 % de sa population totale.

## LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'IMMIGRATION

### 3. Les enjeux liés à l'immigration au Québec

Voici un aperçu des principaux enjeux qui sont liés à l'immigration et à l'intégration des immigrants au Québec :

- Le premier de ces enjeux est d'ordre **démographique**, le Québec souhaitant minimiser les conséquences du vieillissement de la structure d'âge de sa population.
- Le deuxième enjeu est d'ordre **linguistique** et consiste à assurer la pérennité du fait français dans une Amérique du Nord à forte majorité anglo-saxonne.
- Un troisième enjeu a trait au **développement économique**. L'immigration de travailleurs spécialisés et qualifiés est devenue pour le Québec, comme pour la plupart des pays industrialisés, un facteur déterminant de la compétitivité des entreprises et du développement de l'économie.
- Un quatrième enjeu a trait à la **cohésion sociale**. Il s'agit de susciter la participation active des nouveaux arrivants à la construction du bien commun, tout en acceptant le maintien de spécificités culturelles, sociales ou morales chez ces personnes.

#### **4. L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration**

- En vertu de la Constitution canadienne, la compétence en matière d'immigration est partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces.
- L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration est le plus détaillé des accords sur l'immigration en vigueur actuellement au Canada et celui qui a la plus large portée.
- Principales responsabilités du gouvernement fédéral en vertu de l'Accord :
  - Admission et présence des ressortissants étrangers au pays : contrôles de santé, de criminalité et de sécurité nationale;
  - Reconnaissance du statut de réfugié (demande d'asile en territoire canadien);
  - Acceptation des personnes faisant partie de la catégorie de la famille;
  - Octroi de la citoyenneté canadienne.
- Principales responsabilités du gouvernement du Québec en vertu de l'Accord :
  - Sélection des immigrants de la catégorie des indépendants, soit les travailleurs et les gens d'affaires, ainsi que des réfugiés se trouvant à l'étranger;
  - Maîtrise d'œuvre dans l'accueil et l'intégration linguistique, culturelle et économique des nouveaux arrivants.

## 5. La politique québécoise en matière d'immigration

La politique québécoise en matière d'immigration est formée de plusieurs éléments constitutifs. Elle inclut :

- **L'énoncé de politique « Au Québec pour bâtir ensemble »** (1990), qui comprend deux orientations principales :
  - Une immigration contribuant au développement d'une société francophone et d'une économie prospère;
  - Une intégration réussie des immigrants fondée sur l'apprentissage et l'usage de la langue française, sur une pleine participation et sur des relations culturelles harmonieuses.
  
- La **Loi sur l'immigration au Québec** énonce les objectifs visés par le Québec en matière de sélection des ressortissants étrangers, incluant : l'enrichissement de son patrimoine socioculturel; la stimulation de son développement économique; la poursuite de ses objectifs démographiques; la réunification des familles; l'accueil des réfugiés et des résidents temporaires. Cette loi établit aussi un programme d'intégration visant à favoriser l'initiation à la vie québécoise et l'apprentissage de la langue française.
  
- Enfin, la **planification triennale du gouvernement du Québec en matière d'immigration** prévoit les orientations suivantes pour la période 2005-2007 : Assurer une progression des volumes d'immigration pour que ceux-ci atteignent 48 000 admissions en 2007, augmenter le nombre de jeunes personnes actives, de jeunes familles et de travailleurs sélectionnés dans les admissions; maintenir à au moins 50 % la proportion de personnes immigrantes connaissant le français dans les admissions.

## 6. Les services offerts en matière d'intégration

- Des **bureaux d'immigration** ont été mis en place dans les principales régions d'accueil du Québec.
- Les **services d'accueil et d'aide à l'installation** offerts par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles peuvent prendre de multiples formes :
  - Accueil à l'aéroport;
  - Entrevue ou session d'information sur les premières démarches d'installation;
  - Information, conseils et références liés à la recherche d'emploi, aux études et à la formation professionnelle;
  - Session d'information sur les réalités socioéconomiques et sur le marché du travail;
  - Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec;
  - Cours de français à temps complet ou à temps partiel (offerts dans différents milieux);
  - Soutien à l'établissement des gens d'affaires;
  - Service d'information sur les professions réglementées.
- Des **organismes communautaires** sont mis à contribution pour offrir des services de première ligne (comme la recherche d'un logement et l'aide à l'emploi).
- Une étroite collaboration a aussi été établie avec le **milieu de l'éducation** et les **corporations professionnelles**, afin de faciliter la reconnaissance des acquis scolaires et l'accès à une formation d'appoint.

## 7. Les développements récents

- En mai 2004, le gouvernement du Québec a procédé au lancement d'un vaste **plan d'action en immigration, intégration et relations interculturelles**.
- Ce plan prévoit 38 nouvelles mesures qui visent à ce que :
  - l'immigration corresponde mieux aux besoins du Québec et respecte ses valeurs;
  - l'insertion en emploi soit rapide et durable;
  - l'apprentissage de la langue française soit amélioré;
  - l'ouverture à la diversité soit accrue;
  - l'ensemble des régions du Québec soient engagées dans l'action.
- À titre d'exemple, une de ces mesures consiste à développer et à diffuser un nouvel outil personnalisé, appelé le « carnet de route », qui permettra aux candidats à l'immigration d'entreprendre les diverses étapes de leur démarche d'intégration dès leur acceptation à l'étranger.
- Cet outil, qui sera distribué sous forme de brochure et qui sera aussi disponible dans Internet, vise à mettre à profit le sens des responsabilités et l'esprit l'initiative des principaux artisans de la démarche d'intégration, soit les immigrants eux-mêmes.

## LES RELATIONS INTERCULTURELLES AU QUÉBEC

### 8. Les communautés culturelles en provenance des pays des Amériques

Les principales communautés culturelles du Québec en provenance des pays des Amériques sont les suivantes<sup>1</sup> :

- La **communauté haïtienne** (environ 75 000 personnes);
- La **communauté états-unienne** (environ 26 000 personnes);
- La **communauté jamaïcaine** (environ 11 000 personnes);
- La **communauté chilienne** (environ 10 000 personnes);
- La **communauté salvadorienne** (environ 9 000 personnes);
- La **communauté mexicaine** (environ 7 000 personnes);
- La **communauté colombienne** (environ 5 000 personnes);
- La **communauté argentine** (environ 2 500 personnes);
- La **communauté brésilienne** (environ 2 000 personnes).

Ces communautés sont toutes présentes sur le plan associatif dans la grande région de Montréal. De nombreux organismes y sont actifs dans différents domaines, incluant l'action sociale, les affaires, la culture, la religion, les médias, la coopération internationale, l'intégration des immigrants et l'aide aux femmes en difficulté.

Le ministère québécois de l'Immigration et des Communautés culturelles offre à ces communautés un appui personnalisé, par la voie de son bureau de liaison avec les communautés culturelles.

---

<sup>1</sup> Données du recensement de 2001. Ces données montrent également que plus de 25 000 résidents du Québec sont nés aux États-Unis.

## 9. Lois sur l'équité et la non-discrimination

- La **Charte canadienne des droits et libertés** établit les droits de tous les citoyens à l'égalité devant la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques (article 15);
- La **Charte des droits et libertés de la personne du Québec** établit, de plus, la protection de tous les citoyens contre différentes formes de discrimination, incluant, entre autres, les clauses discriminatoires au sein d'actes juridiques, les restrictions à l'accès aux lieux publics ainsi que les pratiques discriminatoires en matière d'emploi (articles 10 à 19). La **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse** a pour mission de veiller au respect des principes énoncés dans la Charte.
- Les chartes autorisent la mise en place de **programmes d'accès à l'égalité** ayant pour objet de corriger la situation de personnes faisant partie de groupes défavorisés, notamment pour cause de discrimination.
- La **Loi sur l'égalité en emploi dans des organismes publics** institue un cadre particulier d'accès à l'égalité dans l'ensemble des organismes publics du Québec qui emploient 100 personnes et plus, soit les organismes publics, municipaux, scolaires et ceux du secteur de la santé et des services sociaux. L'objectif de la Loi est d'assurer une meilleure représentation des groupes victimes de discrimination au sein de ces organismes.
- Le Québec a aussi adopté plusieurs autres lois qui ont pour effet de favoriser un meilleur accès à l'égalité, telles la **Loi sur l'équité salariale** et la **Loi sur les normes du travail**.

## 10. L'action du gouvernement du Québec en matière de relations interculturelles

- En matière de relations interculturelles, l'action du gouvernement du Québec vise notamment à :
  - Promouvoir la compréhension et le respect des droits et libertés de la personne;
  - favoriser l'égalité entre les personnes et leur participation à la vie collective et au développement de la société;
  - faciliter le dialogue et l'échange entre les Québécois pour favoriser l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.
  
- Afin de réaliser ces objectifs, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a mis sur pied plusieurs mesures, services et activités, comme le **Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles**, la **Ligne info-employeurs en matière de relations interculturelles**, les **Prix québécois de la citoyenneté** et les **Prix Immigration et Entrepreneurship féminin**. Le Ministère apporte aussi son soutien à la **Semaine québécoise des rencontres interculturelles** et à la **Semaine d'actions contre le racisme**.
  
- Le Québec a également mis sur pied un **programme visant à favoriser l'embauche des membres de communautés culturelles, des autochtones et des anglophones** au sein de la fonction publique québécoise, ainsi qu'un **programme d'obligation contractuelle** pour les entreprises qui obtiennent du gouvernement un contrat ou une subvention de 100 000 \$ et plus. Un des objectifs visés par ce dernier programme est d'assurer une représentation équitable des femmes, des minorités visibles et des autochtones au sein des effectifs de ces entreprises.

## 11. Les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi

- Au cours des dernières années, le Québec a enregistré des progrès significatifs en matière d'accès à l'égalité en emploi.
- Les taux d'emploi de la population immigrante et de la population des minorités visibles se sont nettement améliorés entre les deux derniers recensements (1996 et 2001)<sup>2</sup>.
- Pour la population immigrante, le taux d'emploi est passé de 48,5 % à 52,7 % de 1996 à 2001, alors que le taux de chômage passait de 16,4 % à 11,7 % durant la même période.
- Pour la population des minorités visibles, l'amélioration est encore plus prononcée, puisque le taux d'emploi est passé de 45,9 % à 53,6 % de 1996 à 2001, alors que le taux de chômage passait de 22,4 % à 15,4 % durant ce même intervalle.
- La composition de l'effectif du gouvernement du Québec commence aussi à refléter une plus grande diversité. Les plus récentes données indiquent en effet une hausse de l'embauche au sein des groupes minoritaires par le gouvernement.

---

<sup>2</sup> Il faudra attendre les résultats du recensement de 2006 pour savoir dans quelle mesure cette amélioration a pu se poursuivre au cours des plus récentes années.

## 12. Les développements récents

Le **Plan d'action en immigration, intégration et relations interculturelles**, lancé en mai 2004 par le gouvernement du Québec, prévoit plusieurs nouvelles mesures visant à favoriser le rapprochement interculturel et à lutter contre la discrimination. La mise en application de la majorité de ces mesures a débuté dans la deuxième moitié de l'année 2004.

Voici un aperçu des mesures les plus significatives prévues par le plan d'action :

- Désigner, pour chaque communauté culturelle, au sein du MRCI, un agent de liaison avec le gouvernement;
- Soutenir des projets en relations civiques et interculturelles;
- Créer un centre d'expertise en relations interculturelles;
- Augmenter la représentation des Québécois des communautés culturelles en emploi;
- Joindre les femmes immigrantes ou issues de communautés culturelles qui vivent isolées;
- Prévenir la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel envers les personnes immigrantes ou issues des communautés culturelles;
- Favoriser l'apprentissage interculturel chez les jeunes en milieu scolaire;
- Promouvoir l'apport de l'immigration et des communautés culturelles;
- Sensibiliser les associations de propriétaires de logements;
- Prévenir le profilage racial.

## **CONCLUSION**

Le Québec est une société ouverte à l'immigration et de plus en plus diversifiée, tant au plan des croyances, des habitudes de vie que des origines de ses citoyennes et de ses citoyens.

Le défi d'une société interculturelle est d'abord un défi collectif : assurer l'harmonie en favorisant l'appropriation de valeurs et de principes d'actions qui réunissent l'ensemble des citoyennes et des citoyens, dans le respect des différences personnelles, culturelles et religieuses.

Les politiques que poursuit le Québec en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles visent à favoriser cette harmonie et ce respect. La mise en place du plan d'action en la matière, intitulé « Des valeurs partagées, des intérêts communs », commence déjà à donner des résultats encourageants. Au sein même du gouvernement du Québec, la diversité a fait une avancée significative au cours de la dernière année, ce qui est de bon augure pour la suite des événements.



**RÉSEAU DE FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**PROPOSITIONS DE THÈMES POUR LA VI RÉUNION ANNUELLE**  
**FAITES À LA V RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU**  
**FOZ DO IGUAÇU, BRÉSIL**  
**7 MAI 2005**

**I - Thème :**

**« Le suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son protocole facultatif ».**

*Description de la Convention*

Adoptée le 18 décembre 1979 par l'Organisation des Nations Unies, la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF) est entrée en vigueur le 3 septembre 1981 en tant que traité international, après sa ratification par vingt pays. Au mois de janvier 2004, quelque 175 États l'avaient ratifiée. Parmi les conventions internationales relatives à la protection des droits de la personne, la Convention occupe le deuxième rang pour le nombre de ratifications.

La Convention vise à supprimer toute attitude et pratique, toute exclusion ou préférence fondée sur le sexe, ayant pour effet de défavoriser les femmes et de leur faire subir de mauvais traitements. Elle se distingue des autres traités des droits de la personne en ce qu'elle aborde spécifiquement des aspects de la situation de la femme, notamment les droits civiques et le statut juridique, la procréation et les incidences des facteurs culturels sur les relations entre les hommes et les femmes.

Il va sans dire que cet outil est un levier puissant entre les mains des parlementaires pour mettre fin aux différentes formes de discriminations subies par les femmes et faire la promotion de l'égalité, sans laquelle il ne peut y avoir de développement humain durable.

**Justification de cette proposition**

Dans le cadre de la prochaine Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques qui se tiendra l'année du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la CEDEF, il nous apparaissait essentiel de nous pencher sur cette convention et qui est maintenant dotée d'un protocole facultatif, qui permet d'accélérer la concrétisation de l'égalité des sexes. Ainsi, l'objectif de notre prochaine séance de travail serait de faire en sorte que la CEDEF et son protocole se retrouvent au cœur des réflexions du Réseau et de la COPA afin que les droits des femmes soient pris en compte dans l'espace des Amériques. Le Réseau pourrait par la suite

inciter les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à ratifier et mettre en application, le cas échéant, cette convention et son protocole facultatif. Enfin, cette thématique permettrait au Réseau de faire un suivi sur l'ensemble des recommandations et résolutions adoptées au cours de ses diverses réunions, notamment sur celles portant sur la violence faite aux femmes.

## **II - Thème :**

**« La situation des femmes habitant des zones rurales et des femmes autochtones – leurs problèmes d'accès aux ressources et aux services; les impacts de l'intégration économique sur leur vie. »**

### **Justification de cette proposition**

#### *Contexte international*

La Commission de la condition de la femme des Nations Unies prévoit des dispositions concernant l'accès égal des femmes et des filles à l'éducation et la création d'un environnement favorable à la participation des femmes à la vie économique. Elle fait notamment appel au système de l'ONU et aux donateurs. À ces derniers, aux institutions financières internationales et aux banques de développement régionales, il est demandé de mettre en oeuvre des politiques qui appuient les efforts nationaux visant à accroître les ressources mises à la disposition des femmes, en particulier dans les zones rurales.

De plus, l'ONU est sur le point de proposer un projet de déclaration sur les Droits des peuples autochtones.

Il existe aussi d'autres instruments juridiques visant à promouvoir les droits des autochtones dans le monde, comme la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant les peuples indigènes et tribaux qui n'a été ratifiée que par 17 pays depuis son adoption en 1989. A noter que la majorité des pays ayant ratifié cette convention sont des pays d'Amérique latine (13 sur 17) où la population autochtone est importante.

#### *Contexte interaméricain*

Il existe un réseau continental de femmes autochtones des Amériques créé en 1993 par des femmes autochtones canadienne, dans le but de réunir les femmes autochtones du continent afin d'échanger sur les avancements effectués en matière de droits des femmes autochtones. Le réseau regroupe plusieurs organisations nationales de femmes autochtones. Depuis sa création plusieurs ateliers ont été organisés. En 1995, a eu lieu la première rencontre continentale de ces femmes. La dernière a eu lieu en avril 2004 à Lima au Pérou. À l'issue de ces rencontres, des recommandations ont été adoptées.

Par ailleurs, du 30 novembre au 4 décembre 2002 a eu lieu à Oaxaca, au Mexique, le premier sommet des femmes autochtones des Amériques.

### *Organisation des États américains (OEA)*

L'OEA a mis en place plusieurs dispositifs que les femmes peuvent utiliser pour faire valoir leurs droits. Il existe notamment la Convention américaine relative aux droits de l'homme (CADH) et la Convention sur la prévention et l'éradication de toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Ces conventions couvrent implicitement les droits des femmes autochtones et les femmes en régions rurales.

### **Conclusion**

Cette deuxième thématique pourrait être abordée également dans le cas où la première thématique (CEDEF) était retenue. En effet, la Convention prévoit un suivi pour l'ensemble des groupes de femmes, y compris les femmes en zones rurales et les femmes autochtones. Ces groupes pourraient être abordés dans le cadre plus large de la première thématique, pays par pays, pour l'ensemble des Amériques.



[Accueil](#)



[Nous joindre](#)



[Plan du site](#)



[COPA](#)



[Recherche](#)

[Español](#)

[English](#)

[Português](#)



[Qui sommes nous?](#)

[Activités](#)

- [2005](#)
- [2004](#)
- [2003](#)
- [2002](#)
- [2001](#)
- [2000](#)

[Thématiques de travail](#)

[Banques documentaires](#)

[Représentation des femmes](#)

[Secrétariat](#)

[Liens utiles](#)

[Contribution des membres](#)

## Réseau des femmes parlementaires des Amériques



### Photos 2005 Comité exécutif du Réseau



Dernière mise à jour : 2005-05-27

